



MECS La Roseaie

📍 11 rue du Maréchal Foch 14 100 LISIEUX ☎ 02 31 62 90 12

📞 02 31 31 66 75 @ mecsroseraie@ond.asso.fr

Projet d'établissement 2019 – 2024

Association gestionnaire : Œuvre-Notre-Dame

📍 63, rue de Bras – 14 000 CAEN 📞 02 31 86 05 28 ☎ 02 31 50 09 00 @ fjtnotredame@ond-asso.fr

S o m m a i r e

Présentation générale	4
L'association gestionnaire	5
<i>Identité et histoire associative</i>	5
<i>Valeurs et éthique associatives</i>	8
<i>La gouvernance associative</i>	9
Caractéristiques générales de l'établissement	11
<i>Fiche signalétique</i>	11
<i>Implantation et caractéristiques architecturales</i>	12
<i>Mission</i>	13
<i>Publics et besoins</i>	17
Principes et repères	19
<i>L'ouverture des établissements</i>	19
<i>Le rôle éducatif des adultes et leur exemplarité</i>	19
<i>Les postures professionnelles</i>	20
<i>Une approche positive</i>	20
<i>La prise en compte des affects dans la relation éducative</i>	21
<i>Le collectif en tant que support de l'accompagnement éducatif individuel</i>	22
<i>Les réponses éducatives</i>	23
<i>Le travail en équipe pluridisciplinaire</i>	24
Orientations stratégiques et perspectives.....	25
Orientations stratégiques.....	26
<i>Orientation cadre : La poursuite de la réorganisation de l'OND</i>	26
<i>La diversification des modes d'accueil et d'accompagnement</i>	27
<i>Le développement des coopérations et synergies entre les différentes structures</i>	28
<i>La mise en place de la gestion électronique documentaire et du dossier numérique de l'utilisateur</i>	28
<i>L'évolution des pratiques éducatives</i>	29
<i>L'amélioration constante des locaux</i>	31
Objectifs d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité.....	32
<i>État des lieux de la démarche</i>	32
<i>Axes d'amélioration continue de la qualité</i>	33
Pilotage et mise en œuvre du projet d'établissement.....	34
<i>Le comité de pilotage</i>	34
<i>Le suivi régulier</i>	34
L'offre d'accompagnement	35

Le processus d'accueil	36
<i>La préparation de l'accueil</i>	36
<i>L'arrivée dans l'établissement</i>	37
<i>La place des parents au moment de l'accueil</i>	38
La personnalisation de l'accompagnement	39
<i>Définition du projet personnalisé.....</i>	39
<i>Processus d'élaboration et de mise en œuvre.....</i>	40
Les axes d'intervention	41
<i>L'accompagnement de la relation parent/enfant et le sens de la mesure éducative</i>	41
<i>L'accueil dans l'institution : un cadre structurant et sécurisant physiquement et psychiquement</i>	44
<i>L'accompagnement à la construction de l'identité et au développement psychique.....</i>	50
<i>L'accompagnement à la remobilisation dans les apprentissages</i>	53
<i>L'accompagnement à l'autonomie et l'intégration sociale</i>	56
L'accompagnement en SAEEF.....	59
<i>Présentation du Service d'Accompagnement Éducatif de l'Enfant dans sa Famille.....</i>	59
<i>Modalités d'intervention</i>	59
Le partenariat.....	61
<i>Domaine de la santé</i>	61
<i>Domaine de la scolarité</i>	61
<i>Domaine de l'insertion sociale.....</i>	62
<i>Dans le domaine de la culture et des loisirs.....</i>	62
<i>Famille relais.....</i>	63
<i>Autres établissements spécialisés.....</i>	63
<i>Partenariat avec les organismes de formation.....</i>	64
<i>Les objectifs en matière de développement partenarial.....</i>	64
Organisation et fonctionnement	65
Organisation des ressources humaines	66
<i>Les fonctions professionnelles</i>	66
<i>Organigramme</i>	71
Les supports du travail d'équipe	72
<i>Le dossier de l'utilisateur.....</i>	72
<i>Les écrits professionnels</i>	73
<i>Les réunions de pilotage institutionnel.....</i>	74
<i>Les réunions professionnelles</i>	76



Présentation générale

1

L'association gestionnaire

Identité et histoire associative

Objet social

L'Association Œuvre Notre-Dame de Caen est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Fondée en 1846, elle est la plus ancienne association caritative du département.

Elle a pour objet :

« d'accueillir, dans un but social, des enfants, des adolescents, des adultes, de créer, de favoriser le développement et de gérer des activités ou œuvres non lucratives à caractère social, charitable, sanitaire et culturel [...] »

Article 1 des statuts

Périmètre d'activités et territoire

L'Association Œuvre-Notre-Dame gère actuellement 4 établissements de secteur social, tel que défini à l'article du Code de l'action sociale et des familles.

- La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Troarn ;
- Le Foyer d'Accompagnement Éducatif Scolaire (FAES) à Caen ;
- La Maison d'Enfants à Caractère Social « La Roseraie » à Lisieux ;
- Le Foyer de Jeunes Travailleuses (FJT) Notre-Dame à Caen.

L'association inscrit son action dans un espace géographique départemental afin de demeurer au plus près des personnes accueillies et de leur permettre de rester dans leur territoire d'origine.

L'Association Œuvre Notre-Dame possède une longue expérience dans le domaine social. Elle inscrit son action dans le paysage socio-éducatif du département depuis de nombreuses années et a su développer des compétences et des savoirs faire dans les différents services et établissements.

Schéma associatif



Protection de l'enfance

MECS de Troarn

Internat Troarn
35 places 6-21 ans
3 unités

Internat Ifs
12 places 15-21 ans

SAJE Caen
20 places 6-18 ans

MECS La Roseraie

Internat Lisieux
10 places 6-12 ans
10 places 13-21 ans

SAEEF Lisieux
8 places 6-21 ans

FAES

Internat Caen
10 places 16-21 ans

Service de suite
6 places 16-21 ans

Logement social

FJT Notre Dame

Caen
73 jeunes femmes

FAES : foyer d'accompagnement éducatif et scolaire
MECS : maison d'enfants à caractère social
SAEEF : service d'accompagnement éducatif en famille
FJT : Foyer Jeunes Travailleuses
SAJE : service d'accompagnement éducatif de jour

Historique

1846

Fondation de l'association « Œuvre Notre Dame de Caen », par Mademoiselle Adèle de Valroger accompagnée de quelques amies. Le but est d'accueillir des jeunes filles orphelines ou délaissées sur différents sites de la ville et des environs afin de les héberger, de leur apporter un enseignement et une formation (lingerie, broderie...) dans un esprit chrétien.

1859

L'Association est reconnue d'utilité publique. Elle élargit son domaine d'actions :

- ouverture à Coudreville d'un orphelinat, école, crèche, garderie,
- fondation d'une société maternelle garantissant aux jeunes mères un minimum de confort matériel sous forme de dons.

1913

Une maison est ouverte à Troarn pour l'accueil des plus petites filles.

Entre les deux guerres, l'orphelinat de Caen devient une école technique préparant les jeunes filles à un C.A.P.

1952

Les bombardements de 1944 détruisent la plupart des sites. Le nouvel immeuble situé 63 rue de Bras est inauguré le 15 octobre 1952.

1960

Les dons divers ne suffisent plus à financer les investissements et le fonctionnement des établissements. Une nouvelle politique s'impose avec l'État et les collectivités locales :

1975

- l'école est transformée en Foyer de Jeunes Travailleuses en 1969 avec l'ouverture d'un restaurant en 1974.
- la Maison Familiale de Troarn devient un Centre d'Aide Sociale à l'Enfance en 1961.

2005

L'Œuvre Notre Dame absorbe l'association « Marie-Dominique » qui comporte La Roseraie (M.E.C.S.) à Lisieux ainsi que le Foyer d'Accompagnement Éducatif et Scolaire à Caen.



Valeurs et éthique associatives

L'association Œuvre Notre Dame souhaite mettre en œuvre les valeurs qui lui sont chères : la primauté de la personne, le respect de soi et des autres, le partage, la solidarité, la fraternité, l'humanisme, l'intérêt général au travers de la non lucrativité.

Fondée historiquement sur des valeurs chrétiennes, elle inscrit son action dans le respect des principes du service public et notamment du principe de laïcité.

L'association réfère ses pratiques à des valeurs de déontologie respectant l'éthique et le sens des responsabilités. Les administrateurs, les bénévoles et les salariés s'engagent à respecter ces valeurs. Elle met en place des mécanismes de réflexion pour apporter des réponses aux situations complexes.

L'inscription dans les valeurs universelles et républicaines...

L'association Œuvre Notre-Dame veille au respect des droits des personnes et des familles garantis par la législation et la Constitution. Elle met en œuvre des principes d'action respectueux de :

la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948

L'association Œuvre Notre-Dame agit dans le respect des droits de la personne accueillie, de ses valeurs, sa culture et ses croyances. À travers l'écoute de sa parole et le respect de sa légitimité, l'association accompagne la personne accueillie vers l'autonomie dans un environnement propice à la prise de parole individuelle et collective.

L'intérêt des personnes accueillies prime sur toute autre considération.

La gouvernance associative

Les instances de la gouvernance associative

Le Conseil d'Administration est garant de la cohérence et de la qualité des actions. Pour ce faire, il s'appuie sur la participation de tous les acteurs comme moteur de la vie associative, et fait ainsi une place importante aux professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

L'Œuvre Notre Dame travaille les articulations entre réalités sociales, pratiques professionnelles et prescriptions législatives ; pour ce faire, elle s'appuie sur un comité de direction réunissant le président, des membres du bureau et le directeur. Cette instance consultative évalue la cohérence associative et œuvre à la mise en place des projets.

Pour favoriser la transversalité et la multidisciplinarité, des instances régulières de pilotage regroupent les différents responsables d'activité de l'association. Les délégations sont clairement définies au sein de l'association. Elle pratique un management participatif.

Les moyens mutualisés dans l'ensemble des établissements relevant de la protection de l'enfance.

<p>Direction générale</p>	<p>→ Les postes d'encadrement et de direction générale sont communs à l'ensemble des établissements : directeur général, directrice adjointe, responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines.</p>
<p>Encadrement éducatif</p>	<p>→ En lien avec la direction les psychologues et responsables de service travaillent ensemble dans la réflexion et l'élaboration des pratiques éducatives.</p> <p>→ Les responsables de service assurent l'astreinte pour tous les établissements en relai les uns des autres</p>
<p>Services techniques</p>	<p>→ Une partie de la cuisine de Troarn et des services généraux et administratifs sont mutualisés pour l'ensemble des établissements.</p>
<p>Régulation d'équipe</p>	<p>→ L'association a recruté un psychologue régulateur qui intervient auprès de l'ensemble des équipes éducatives des établissements.</p>



Politique en faveur des salariés

L'association Œuvre Notre-Dame fonde sa politique de recrutement et d'emploi est fondée sur la compétence, la rigueur, la capacité d'évolution, d'ouverture et d'écoute. Elle considère chaque professionnel dans toute sa richesse et reconnaît autant ses compétences et son expérience professionnelles que son parcours et ses qualités personnelles.

Sa politique de formation donne à chaque salarié des moyens pour son évolution et lui permet de connaître et d'assimiler les réflexions, recherches et pratiques concernant les champs d'intervention de l'Œuvre Notre Dame.

L'association soutient et promeut en particulier :

- *L'accueil et l'intégration des professionnels recrutés au sein des structures.*
- *L'accès à l'information permettant aux salariés de connaître les perspectives de travail et d'évolution proposées dans les établissements de l'association.*
- *L'accès à la formation pour le maintien et le développement des compétences.*
- *Les espaces d'échanges, d'élaboration et de soutien entre professionnels.*
- *La participation et l'implication des professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement.*

Caractéristiques générales de l'établissement

Fiche signalétique

Adresse administrative	<p>Maison d'enfants La Roseraie 11 rue du Maréchal Foch 14 100 LISIEUX Tél : 02 31 31 66 75 – Fax : 02 31 62 90 12 Mél : mecsroseraie@ond.asso.fr</p>
Association gestionnaire	<p>Association Œuvre Notre-Dame 63, rue de Bras - 14 000 CAEN Tél. : 02 31 86 05 28 - Fax : 02 31 50 09 00 Mél : fjtnotredame@ond-asso.fr</p>
Informations juridiques	<p>FINESS : 140 019 084 SIRET : 775 561 426 00047 APE : 8790 A Date d'ouverture : 01/09/1994 Date d'autorisation : 04/01/2017 (pour une durée de 15 ans)</p>
Financement et Tarification	<p>Prix de journée établi par le Conseil départemental du Calvados</p>
Agrément	<p>Agrément pour l'accueil de 28 filles et garçons de 6 à 21 ans dans le cadre de mesure de placement et d'accompagnement renforcé en milieu ouvert.</p>
Unités	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'internat mixte 6-12 ans (10 places) • Groupe d'internat mixte 13-21 ans (10 places) • SAEFF : Mesures de milieu ouvert renforcées (8 places)
Territoire	<p>Internat : Département du Calvados, Pays d'Auge en priorité SAEEF : Caen et sa périphérie</p>

Implantation et caractéristiques architecturales

La maison d'enfants est implantée en plein centre-ville de Lisieux favorisant ainsi une grande accessibilité de ses services aux parents et à proximité des écoles, des centres sportifs, culturels et de loisir.

Installés dans deux maisons qui communiquent par le rez-de-chaussée, **les deux groupes d'internat** sont autonomes mais sont ouverts l'un sur l'autre. Cette configuration favorise la mutualisation sur des temps choisis. Ce qui représente une grande richesse dans l'accueil des fratries mais aussi dans ce qui peut se vivre et se transmettre entre les plus âgés et les plus jeunes enfants accueillis.



Le Service d'Accompagnement Éducatif de l'Enfant dans sa Famille (SAEFF) est implanté au sein de la maison d'enfants. Il dispose d'un bureau éducatif dédié pour les éducateurs et les entretiens avec les enfants et la famille. Les professionnels peuvent utiliser les autres locaux de la maison d'enfants.

Cette situation favorise le passage d'un service à un autre dans la mesure où l'établissement et les professionnels sont déjà connus des enfants et de leur famille.

La Roseaie offre ainsi des possibilités d'évolution dans le parcours de chacun en fonction de son évolution et en évitant toute rupture dans l'accompagnement (tout en gardant une vigilance à penser au-delà du dispositif Roseaie lorsque cela s'avère nécessaire). La Roseaie représente un espace ressource que les familles et les enfants investissent et s'approprient en fonction de leur situation et des besoins repérés.

Mission

L'établissement assure une mission de protection de l'enfant en danger ou en risque de l'être. En ce sens, les professionnels mobilisent l'ensemble des moyens matériels, éducatifs et psychologiques nécessaires à la protection et au développement physique, affectif, intellectuel et social des enfants et des adolescents qu'ils accueillent et accompagnent.

Dans la limite des conditions fixées par la mesure éducative, les professionnels mobilisent l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires au développement d'une relation de qualité avec les parents afin de favoriser la collaboration dans le travail éducatif. Les professionnels s'inscrivent dans le respect de l'autorité parentale ; ils privilégient la primauté de l'action des parents auprès de leur enfant.

→ *L'article 375-7 du code civil précise que les parents « continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure ».*

→ ***La durée de la mesure éducative judiciaire ou administrative est limitée dans le temps.***

*La mesure éducative n'est pas une fin en soi. Si la mise en place d'une distance et d'une intervention tierce s'avère nécessaire, elles doivent permettre **l'ouverture d'un espace pour la mise au travail de la relation parent/enfant, en vue de la faire évoluer.** Ceci implique :*

- *Une vigilance constante doit être portée à la qualité de la relation parent/enfant. La mise à distance ne devant pas contribuer à une rupture de liens.*
- *Un accompagnement favorisant la mobilisation des ressources et capacités parentales et le développement de l'enfant.*
- *Un travail en soutien, voire en suppléance des capacités parentales lorsque celles-ci ne sont pas mobilisables à un instant donné, tout en conservant le principe de subsidiarité.*
- *La prise en compte du système de valeurs et de référence de la famille dès lors que l'intérêt de l'enfant n'est pas mis en cause. À ce titre les parents demeurent les premiers éducateurs de l'enfant.*
- *Des propositions de cadres modulés permettant d'observer et d'évaluer l'évolution des relations parents/enfant.*

Le cadre législatif de la mission

Une mesure d'aide éducative au bénéfice d'un mineur, en milieu ouvert ou dans le cadre d'un placement est mise en place dans un contexte de difficultés des parents qui ne leur permet pas d'exercer entièrement leurs responsabilités à l'égard de leur enfant.

Le cadre administratif	Le cadre judiciaire
<p>Les parents sont demandeurs de l'aide ou en acceptent la proposition, ils sont conscients de tout ou partie des difficultés qu'ils rencontrent.</p>	<p>Les parents ne sont pas en capacité d'identifier, en tout ou partie, les difficultés et la situation de danger préjudiciables à leur enfant et ne sont pas demandeurs d'une aide éducative, la mesure éducative est imposée dans un cadre judiciaire.</p>
<p>Cette mesure est contractualisée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement Social du Mineur (CASMI) entre les parents et la Direction Enfance Famille dans lequel les objectifs, les conditions de l'intervention et sa durée sont précisées. À tout moment, les parents ont la possibilité de mettre fin à la mesure éducative.</p>	<p>Le juge pour enfant prononce la mesure d'aide éducative adaptée à la situation de l'enfant dans le cadre d'un jugement du Tribunal pour enfant. La décision s'impose aux parents mais le magistrat s'efforce de recueillir l'adhésion des parents. La décision est rendue par ordonnance de jugement dans laquelle les objectifs, les conditions de l'intervention et sa durée sont précisées.</p>

L'établissement accueille et accompagne également des jeunes majeurs dans le cadre de contrats d'accompagnements social de jeunes majeurs (CASJMA). L'objectif du contrat est « d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique (...) aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre (...) » (art. L221-1 du CASF) ou s'adresse à des jeunes « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant » (art. L222-5 du CASF). Le contrat est mis en place à la demande du jeune majeur et suppose que ce dernier s'engage à élaborer et mettre en œuvre un projet d'insertion social.

Articles de référence

L'article 375 et suivants du code civil concernant les mesures d'assistance éducative.

Les articles 1181 à 1200-1 du nouveau code de procédure civile relatifs à la mise en œuvre des mesures en assistance éducative.

Les articles L221 et L222 du code de la famille et de l'aide sociale définissant les missions et les prestations de l'Aide Sociale à l'Enfance

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social

La loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.

Condition d'exercice de la mission

La mission de nos établissements s'inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance du département du Calvados. Les professionnels de l'établissement interviennent donc :

- Sur délégation de la DEF du Calvados pour l'exécution des mesures prononcées dans le cadre administratif.
- Sur délégation de la DEF du Calvados et sous l'autorité du magistrat dans le cadre des mesures éducatives prononcées par le Tribunal pour Enfant.
- L'établissement est amené également à exécuter des mesures de placement émanant des services de l'ASE ou d'un TPE d'un autre département. La priorité reste toutefois réservée aux jeunes du département du Calvados.

Cette délégation implique de rendre compte régulièrement de l'évolution de la situation de l'enfant et de la famille au Responsable Territorial et au magistrat.

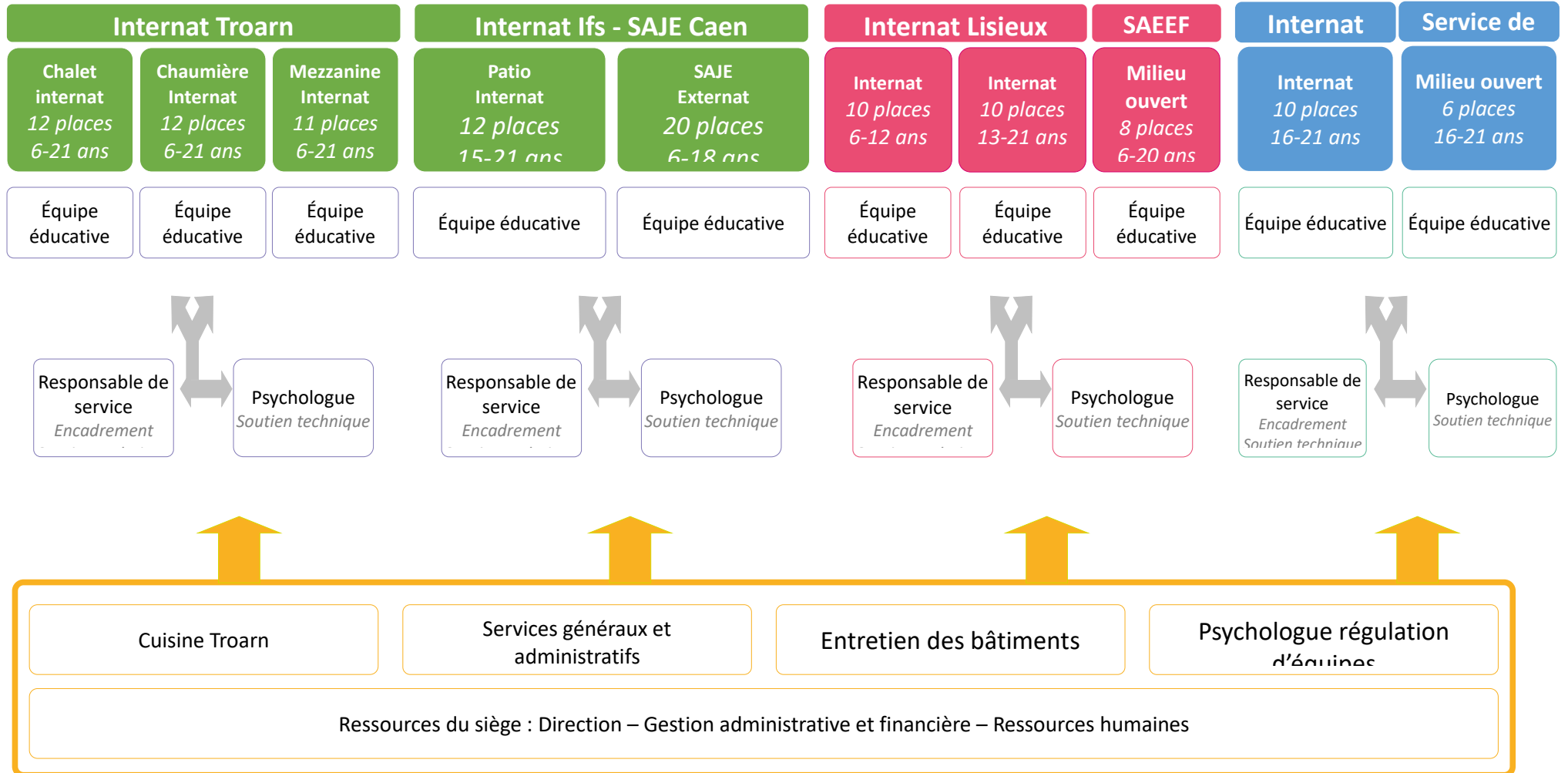
Outre le cadre des mesures administrative et judiciaire, l'intervention des établissements est définie dans le cadre du Projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) établi sous l'autorité du Président du Conseil départemental et co-construit avec les titulaires de l'autorité parentale, l'enfant, les tiers impliqués dans la vie de l'enfant, les services départementaux et l'établissement ou le service auquel le juge a confié la mesure

Place de l'établissement dans le dispositif associatif de protection de l'enfance

MECS de Troarn

MECS La Roseraie

FAES



Publics et besoins

Les enfants et adolescents

Les enfants et adolescents bénéficiant d'un accueil et d'un accompagnement dans l'établissement sont en grande difficulté sociale et familiale. Ils ne présentent pas de troubles importants du comportement ou de la personnalité, ni de déficience intellectuelle sévère. Cependant, l'absence de repère et les carences éducatives dues au dysfonctionnement de la cellule familiale peuvent conduire le jeune à développer des difficultés dans la relation à l'autre, des difficultés de socialisation, de scolarisation et de projection dans l'avenir. Nous sommes vigilants concernant l'accueil d'enfants qui présentent certains troubles qui entraîneraient la mise en danger de l'enfant lui-même ou des autres enfants.

Les familles

Les parents des jeunes accueillis dans l'établissement sont fragilisés par un ensemble de difficultés qui ne leur permettent pas ou plus de préserver leur enfant ni de lui apporter les conditions de vie nécessaires à son bon développement. Ils ne parviennent pas à se mobiliser suffisamment dans les différentes dimensions de sa vie et de son éducation.

La prise en compte des fratries

La tranche d'âge accueillie permet, en fonction des places disponibles d'accueillir dans le même établissement des fratries complètes.

Dans ce cas, les relations entre frères et sœurs se maintiennent naturellement lorsque la fratrie est accueillie dans le même service (notamment en internat en raison de l'étendue de la tranche d'âge accueillie). Lorsque les enfants sont répartis sur des groupes différents en raison de leur âge ou de la problématique familiale, l'établissement identifie et organise les modalités de rencontres entre les frères et sœurs dans le respect des horaires de fonctionnement de chaque groupe.

L'établissement est toutefois vigilant à la nature des relations existantes entre frères et sœurs. Ainsi la distance entre les membres d'une même fratrie sera à adapter en particulier dans les situations de :

- *sur-responsabilisation d'un enfant envers son frère ou sa sœur (principalement des aînés envers leurs cadets), en raison des responsabilités parfois lourdes qu'ils devaient assumer dans leur milieu familial (protection, substitution à des rôles parentaux...)*
- *relations conflictuelles ou pathologiques préexistantes*

Les besoins

La situation de difficulté et de vulnérabilité dans laquelle se trouvent le jeune et sa famille nécessite un accompagnement et un soutien afin que les parents accèdent à la capacité d'assurer leur rôle et leurs responsabilités parentales pour que leur enfant puisse réintégrer le domicile familial.

Besoins d'évolution de la relation parents/enfants	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre la situation et être capable de communiquer• Être soutenu et accompagné dans la fonction parentale et dans sa place d'enfant compte tenu de la situation initiale• Tendre à une relation adaptée et respectueuse de chacun• Permettre à l'enfant de retrouver son statut d'enfant• Remobiliser les compétences parentales et capacités éducatives• Retrouver confiance dans leurs capacités et celles de l'enfant
Besoins de protection de son intégrité physique et psychique	<ul style="list-style-type: none">• Être protégé de toute forme de négligence, de maltraitance ou de violence directe ou indirecte, physique, sexuelle, psychologique, ainsi que de l'exposition aux violences conjugales et des négligences.
Besoins physiologiques et de santé	<ul style="list-style-type: none">• Pouvoir manger, se laver, dormir selon des rythmes adaptés• Être vêtu avec des vêtements propres et adaptés.• Bénéficier d'un suivi régulier de sa santé
Besoins de sécurité affective et relationnelle	<ul style="list-style-type: none">• Recevoir de l'attention, de l'affection et de la considération de la part des adultes qui prennent soin de lui au quotidien.• Être en lien avec ses parents¹• Pouvoir garder des relations avec ses frères et sœurs ainsi que les personnes significatives pour lui²
Besoin d'épanouissement et de développement de l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Développer des capacités, des savoir-faire et des savoir-être et compétences indispensables à son développement et à son évolution vers une autonomie et une insertion sociale satisfaisante.• Recevoir une éducation, un enseignement, des expériences diversifiées, participer à la vie culturelle et artistique afin de pouvoir favoriser l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses aptitudes mentales et physiques.

¹sauf contre-indication judiciaire conduisant à une limitation importante ou totale de la relation

²idem

Principes et repères

L'établissement inscrit son action dans le respect des droits des personnes accompagnées, tel qu'énoncé par le Code d'Action Sociale et des Familles :

- *Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité*
- *L'adaptation des prestations aux besoins et aux attentes de la personne*
- *Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son autonomie et son insertion*
- *Le respect de son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché*
- *La confidentialité des informations la concernant*
- *L'accès à toute information ou document concernant sa prise en charge*
- *La participation directe à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement qui la concerne.*

L'ouverture des établissements

L'objectif est d'utiliser au maximum les services et équipements existant à l'extérieur pour inscrire le plus possible l'établissement et les jeunes dans l'espace public et social. L'établissement ne peut être à lui seul contenant, quel que soit l'épaisseur des murs ou son isolement. Au contraire c'est le tissage de liens sociaux et l'intégration sociale de l'établissement dans son environnement qui permettra d'offrir un cadre contenant et sécurisant.

Il s'agit également de pouvoir montrer, aussi bien aux jeunes qu'à leur famille que les établissements et les professionnels, seuls, ne peuvent pas tout.

Le rôle éducatif des adultes et leur exemplarité

Chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, est investi d'un rôle éducatif, du simple fait qu'il possède le statut d'adulte et qu'il est en relation avec le mineur. À ce titre, les professionnels, individuellement ou collectivement, représentent une figure d'**exemplarité** dans le sens où ceux-ci font effectivement figure d'exemple de la manière d'être adultes vis-à-vis des enfants ou des parents. Ceci est valable dans toute structure éducative, mais est un point de vigilance particulier dans le domaine de la protection de l'enfance où les mineurs ont pu être soumis à des comportements et discours paradoxaux ou discordants de la part des adultes.

Dès lors, il s'agit pour les professionnels d'accorder la plus grande vigilance quant à la **cohésion et la cohérence** de leurs réponses aux mineurs et aux parents. Tout discours ou



attitude des professionnels est éducatif compte tenu de la mission l'établissement. Cela concerne également les relations interprofessionnelles qui, sous le regard des jeunes, doivent pouvoir témoigner auprès des jeunes de capacité d'écoute, d'empathie, de solidarité et de respect.

Les postures professionnelles

Chaque professionnel doit se situer dans une posture éducative :

- Il est appelé à cheminer auprès de chaque personne accueillie, en développant une qualité de présence et de rencontre.
- Il doit veiller à instaurer une relation vraie et authentique avec chaque personne accueillie.
- Il doit être attentif à la qualité de la vie dans l'établissement et le service, en assurant une mission de protection et en s'investissant dans une dynamique de responsabilisation.

En référence aux valeurs de solidarité et de fraternité, à travers leurs propres attitudes les uns vis-à-vis des autres, les professionnels sont porteurs d'exemple pour les enfants et les adolescents. Chacun veille et contribue à l'attention et au soutien de l'autre.

Une approche positive

L'approche positive des situations et de l'accompagnement est à conduire dans une constante réflexion clinique et éducative. Il ne s'agit pas de minimiser ou d'occulter les freins et les difficultés qui sont à considérer de manière réaliste et de centrer l'accompagnement sur ce qui est opérant.

Cette approche constitue un levier de l'accompagnement permettant d'enclencher une mise en mouvement de la situation à travers le renforcement de l'estime de soi et de sa capacité d'action, la possibilité de visualiser des perspectives d'évolution favorables, la création d'un écart avec une représentation négative de sa situation.

Cela se traduit de plusieurs manières :

- La possibilité de faire expérimenter des situations positives de réussite, de satisfaction personnelle et collective, de plaisir à faire, de bien être... susceptibles d'alimenter une relation positive à l'établissement, aux professionnels et aux autres jeunes.
- La capacité de chaque professionnel à investir positivement le jeune et sa famille. Il s'agit pour les professionnels de croire fondamentalement en l'éducabilité du jeune et aux capacités d'évolution de sa famille et qu'il est possible pour eux d'évoluer, de progresser. Cette croyance ne peut être simulée ou feinte de la part des professionnels. À ce titre, l'évaluation des situations des jeunes et des familles intègre prioritairement les constats et la mise en valeur de ce qui « fonctionne » : atouts, ressources, capacités et potentiels.

- Le regard de l'adulte porté sur le jeune et sa famille vise à être aidant et structurant, pour les étayer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet, les accompagner, voire dans certains cas les « porter », dans la réalisation et le sens de certaines actions. Un objectif fondamental de l'accompagnement éducatif est ainsi que les personnes puissent constater qu'elles sont reconnues dans leur capacité à faire, à réaliser un certain nombre de choses positives pour elles-mêmes et pour les autres. Les objectifs de l'accompagnement sont à ce titre centrés sur le développement des capacités, l'acquisition de nouveaux savoir-faire ou savoir-être et ne visent pas à la « réduction de symptômes ».

Cette approche implique :

- *Des attitudes bienveillantes et empathiques ; à l'inverse, l'évitement de certaines attitudes de rejet ou d'exclusion*
- *La maîtrise des jugements de valeurs négatifs en direction du jeune et de sa famille.*
- *La vigilance quant au risque de stigmatisation des personnes sur leurs difficultés ou de focalisation exclusive sur les dysfonctionnements*

La prise en compte des affects dans la relation éducative

La dimension affective, qu'il s'agisse d'affects positifs ou négatifs est intrinsèquement liée à la condition humaine et peut être plus encore à la relation éducative compte tenu des projections et attentes réciproques dont elle témoigne.

L'accompagnement éducatif spécialisé en protection de l'enfance comporte des enjeux tout à fait spécifiques compte tenu des modes de fonctionnement, des jeux relationnels dans lesquels le jeune a pu être pris et s'est structuré. La décision d'assistance éducative peut elle-même être porteuse de sentiments problématiques pour le jeune : conflit de loyauté vis-à-vis de ses parents, mis à l'écart de sa famille, sentiment d'être désigné comme le « mauvais objet », culpabilité...

Dans ce cadre, le jeune peut convoquer les professionnels assez fortement sur le terrain des affects : demandes d'être investi de manière excessive et/ou exclusive, demandes de réparation, comportements de défiance ou de provocation, demandes implicites de réponses en miroir, mises en échec de l'accompagnement, replis, états dépressifs, isolement...

La mise à l'écart de tout affect dans la relation d'accompagnement, tout comme la recherche de contrôle total de ceux-ci, ne constituent pas dès lors des objectifs réalistes ou pertinents.

Le mode d'investissement des jeunes par les professionnels, et réciproquement, les émotions et affects suscités par l'accompagnement sont dès lors à appréhender comme des outils d'analyse de la relation d'accompagnement, de la compréhension de la situation et des besoins des jeunes.



L'établissement doit permettre l'expression des affects et garantir en contrepartie une analyse permanente de ceux-ci. Cela suppose notamment :

- des capacités professionnelles individuelles et collectives d'observations, d'expression, de remise en question et d'analyse de ses propres affects dans les relations avec les jeunes et les familles.
- des réponses institutionnelles permettant l'accompagnement des professionnels dans ce domaine. Elles se trouvent aussi bien dans des espaces de régulation, les réunions d'équipe pluridisciplinaire, les relais dans le travail d'équipe, que dans la gestion du climat social des structures (bienveillance et écoute réciproque au sein de l'équipe, sentiment de compétences et d'utilité...).

Le collectif en tant que support de l'accompagnement éducatif individuel

Répondre aux besoins d'un jeune dans un cadre collectif représente à la fois une richesse et une contrainte :

- Une richesse, car l'accompagnement au sein d'un petit collectif constitue un support qui permet un travail éducatif dans plusieurs domaines essentiels à la construction et au développement de l'enfant à travers l'apprentissage de la différence, de la tolérance et de l'entraide. Cet apprentissage du vivre avec les autres conduit à la reconnaissance de l'altérité, à la reconnaissance de ses propres besoins et de ceux des autres. Les règles inhérentes à la vie collective permettent l'accès à des repères pour la construction des relations sociales nécessaires au vivre ensemble au sein de l'établissement comme dans la société.
- Une contrainte, car le collectif induit un fonctionnement commun qui représente un risque de standardisation, une uniformisation des réponses. Les professionnels doivent articuler la personnalisation du travail éducatif nécessaire au respect de chaque jeune qui pourrait amener à une individualisation excessive qui dessert alors la richesse du collectif.

*L'enjeu pour les professionnels est donc de veiller à l'équilibre entre la prise en compte des besoins spécifiques de chaque jeune et le fonctionnement du collectif. En ce sens, le vivre ensemble au sein d'un collectif **constitue à la fois un objectif et un moyen de socialisation du jeune** qui découvre au sein de l'institution une expérience complémentaire à celles qu'il a déjà.*

Les réponses éducatives

Les réponses éducatives sont essentielles pour donner à l'enfant et à l'adolescent des repères fondamentaux qui vont lui permettre de s'intégrer et d'être intégré dans la société. Ces réponses visent à :

- **valoriser la réussite, le respect des règles** ou des limites posées ;

- **désapprouver, renvoyer le manquement au respect des règles** ou des limites.

Elles sont mises en œuvre à tout instant du quotidien dès lors que l'adulte réagit (approuve ou désapprouve) une attitude, un discours ou un comportement du jeune. Compte tenu des situations éducatives qu'ont pu connaître les enfants accueillis, il importe que l'action éducative spécialisée soit particulièrement vigilante à ce que les réponses données soient :

- **cohérentes et mesurées**, c'est-à-dire liée au comportement ou l'attitude du mineur.
- **hiérarchisées** : le mineur doit pouvoir repérer une certaine graduation des réponses en fonction de la nature de son comportement ou son attitude.
- **adaptées** à la situation individuelle du mineur. Un même comportement n'aura pas la même signification en fonction de chaque jeune et il conviendra donc d'y apporter des réponses différentes.
- **expliquées** : l'intérêt de réponse éducative réside dans la capacité de l'adulte à en faire un objet de discussion, de réflexion avec le mineur.
- **inscrites dans le temps** : elle est marquée par un début et une fin.

En référence au contexte institutionnel (gestion des groupes, diversité des adultes professionnels), plusieurs points de vigilance sont à noter :

- *le risque de « standardisation » des réponses (mêmes réponses quels que soient le mineur et le contexte)*
- *le risque de réponses « réactionnelles », sans analyse de la situation, liée à la nature ou l'ampleur du comportement du mineur*
- *le risque de retard³ ou d'absence de réponse lié au phénomène de dilution de la responsabilité : fractionnement du temps de présence des professionnels ne permettant pas de « suivre » la sanction, attente de positionnement hiérarchique...*

Dans le cadre de sanction, l'établissement :

- *Accorde une prévalence aux sanctions « réparatrices »*
- *Rejette toute sanction physique ou d'exclusion (suspension de l'accompagnement).*

Dans le cas d'actes graves, cela implique l'évaluation de la pertinence d'une orientation adaptée à la situation (protection du jeune et des autres).

Le travail en équipe pluridisciplinaire

L'ensemble des professionnels de l'établissement dans leur diversité s'engagent dans une dynamique collective de collaboration concernant aussi bien :

³délais importants ne permettant plus au mineur de faire le lien entre la transgression et la sanction



- la participation active à la compréhension des situations du jeune et de sa famille et l'élaboration du projet à travers : l'apport d'informations, le partage de la compréhension de la situation ;
- l'apport d'éclairages différents sur la situation, en fonction des modes d'approches et grilles de lecture spécifiques à tel ou tel professionnel ;
- l'apport de compétences spécifiques dans l'accompagnement.

Par ailleurs, ce travail de collaboration s'entend également de manière **transversale** entre les professionnels des différentes structures d'accueil et d'accompagnement du jeune et de sa famille, spécialisées ou non, afin de :

- garantir la cohérence, la continuité et la progression de l'accompagnement personnalisé au fur et à mesure de l'évolution de la situation.
- d'anticiper et de pouvoir créer des relais permettant de définir le fil conducteur du parcours du jeune.

Orientations stratégiques et perspectives

2

Orientations stratégiques

NB : les orientations stratégiques concernent de manière transversale l'ensemble des structures « Protection de l'enfance » de l'association Œuvre-Notre-Dame.

Orientation cadre : La poursuite de la réorganisation de l'OND

Enjeux et objectifs

La restructuration initiée en 2015 a permis d'harmoniser le fonctionnement des établissements et de créer un cadre et des références communs au niveau des outils et pratiques éducatives. Il nous faut également développer une synergie entre les différents sites en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines.

Mise en place

→ Harmonisation des modalités et outils de gestion par une augmentation de moyens informatiques et l'achat de logiciels performants.

Le parc informatique a été en partie renouvelé et un premier logiciel commun à tous les établissements a été mis en place en comptabilité.

L'acquisition d'un second logiciel d'aide à la gestion des plannings avec des extensions RH permettra de faciliter le travail des professionnels et ainsi d'augmenter l'efficacité du travail rendu.

L'achat et la mise en place de ce logiciel se fera en 2019 pour être opérationnel en 2020.

→ L'OND souhaite pouvoir constituer un Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin de mutualiser réellement les moyens des différents établissements et d'optimiser la gestion par une vision pluriannuelle. (Échéance à 2 ans).

La diversification des modes d'accueil et d'accompagnement

Enjeux et objectifs

Les dernières orientations en matière de protection de l'enfance conduisent à faire évoluer les accompagnements et modes d'accueil afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours au fur et à mesure des évolutions de situation. Il s'agit ainsi de disposer d'une palette de modes d'accueil, souple et adaptable pouvant s'ajuster à l'évolution de la relation parents/enfant et plus largement aux besoins de chaque situation.

- Adapter et rendre davantage modulaire l'offre d'accueil et d'accompagnement
- Développer des projets innovants permettant d'offrir des réponses intermédiaires et diversifiées.

Mise en place

MECS Lisieux : Élargir la palette de réponses de cet établissement sur le pays d'Auge.

- La création d'un service de PEAD 6-18 ans répondrait à une demande croissante de ce type de mesure éducative sur le territoire.
- L'augmentation de la capacité d'accueil du SAEEF permettrait de mieux répondre aux nombres de demandes.

Mobilisation du CA et l'équipe de direction pour se positionner dès le début des travaux du schéma départemental qui sera initié début 2019.

MECS Troarn / Caen :

- Le développement d'un service de PEAD 6-13 ans répondrait à une demande croissante de ce type de mesure éducative sur le département.
- L'augmentation de la capacité d'accueil du SAJE : Constat que le service n'est pas en capacité de répondre à la demande. Réflexion sur la pertinence d'une extension du SAJE ou de la création d'un nouveau service.

Mobilisation du CA et l'équipe de direction pour se positionner dès le début des travaux du schéma départemental qui sera initié début 2019 afin d'évaluer la pertinence.

- Réaménagement le second étage du bâtiment V pour donner des espaces de travail aux équipes éducatives et mieux accueillir les familles dans le cadre du travail sur la parentalité.



Le développement des coopérations et synergies entre les différentes structures

Enjeux et objectifs

La diversité des établissements et des équipes qui les composent est potentiellement un atout au niveau des dynamiques interprofessionnelles que ce soit en termes de cohérence et d'harmonisation des réponses proposées, de partage de ressources et de réflexions ou de mutualisation de moyens. Il s'agit de pouvoir développer et structurer ces coopérations.

Mise en place

- Favoriser les rencontres par le biais de réunions institutionnelles de l'ensemble des salariés de l'OND.
- Favoriser les échanges à travers des temps de réflexion transversaux afin d'enrichir les pratiques.
- Favoriser les actions et les projets partagés entre les différents services.
- Ouvrir les possibilités d'accueil de chaque établissement à tous les services de l'OND.

La mise en place de la gestion électronique documentaire et du dossier numérique de l'utilisateur

Enjeux et objectifs

La numérisation de la documentation et du dossier de l'utilisateur doit permettre de :

- faciliter les transmissions d'informations entre professionnels, d'améliorer la cohérence et la cohésion des réponses faites au bénéfice des jeunes accompagnées.
- garantir la traçabilité de l'accompagnement et la sécurisation des données.

La mise en place de tels outils impacte fortement les pratiques du quotidien. Il importera d'intégrer les équipes à la mise en œuvre de ce projet et d'accompagner les changements.

Mise en place

- Équipements et formations des différents professionnels : le matériel est disponible, la formation technique est en cours.
- Le choix du logiciel est arrêté : installation et prise en main au cours de l'année 2019 pour être opérationnel au premier trimestre 2020.

L'évolution des pratiques éducatives

Enjeux et objectifs

Notre contexte sociétal actuel nous incite à intégrer plus fortement :

- *Le développement d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.* Nos modes de consommation et choix de société ont des impacts sur notre environnement et notre cadre de vie. Les jeunes générations doivent en comprendre les enjeux, les responsabilités individuelles et collectives.
- *L'accompagnement éducatif aux usages numériques.* Les technologies numériques sont devenues omniprésentes en matière de communication, d'accès à l'information et de démarches administratives. Avoir grandi avec ces technologies ne garantit pas la maîtrise de tous ces usages qui doivent être accompagnés. Les fragilités des jeunes accompagnés peuvent par ailleurs les rendre plus exposés aux risques de mésusages de ces outils.
- *La prise en compte de la fracture numérique* en mettant de l'équipement informatique à disposition et en accompagnant les jeunes.

Mise en place

→ **Actions d'éducation à l'environnement.**

Recyclage des déchets :

- Mise en place d'un tri sélectif
- Sensibilisation sur la façon de consommer et sur la notion de gaspillage.
- Favoriser les projets éducatifs en lien avec cette dimension au sein ou à l'extérieur des établissements.

→ **Accompagnement éducatif aux usages numériques des enfants au quotidien :**

- Favoriser la maîtrise et l'utilisation des technologies numériques des enfants au quotidien.
- Achat d'un matériel adapté :
- Adaptation des réseaux afin de permettre une bonne connexion.
- Accompagnement des enfants par les professionnels.
- Sensibilisation aux dangers d'utilisation.



→ Découverte de la nature et du territoire

Site de Troarn :

- Exploiter le site afin de favoriser la proximité avec la nature et tout ce qui s'y rapporte.
- Favoriser les projets qui permettent d'utiliser les multiples richesses que la nature offre au plus près des enfants. Au-delà des activités développées sur le site aller plus loin dans la démarche en utilisant les ressources locales en dehors de l'établissement (mer, forêt, rivière, fermes pédagogiques, sites naturels particuliers...).
- Faire de la maison d'enfants un lieu ouvert sur son environnement : en poursuivant le développement du partenariat afin d'élargir les projets éducatifs permettant l'ouverture de l'institution et le travail de socialisation des jeunes.
- Optimiser l'utilisation de l'espace : en créant davantage d'espaces de jeux ou d'activités.

Autres sites :

- Favoriser les projets qui permettent d'utiliser les multiples richesses que la nature offre au plus près des enfants.
- Au-delà des activités développées sur les sites, aller plus loin dans la démarche en utilisant les ressources locales en dehors de l'établissement (mer, forêt, rivière, fermes pédagogiques, sites naturels particuliers...).

L'amélioration constante des locaux

Enjeux et objectifs

Le cadre de vie des enfants et l'environnement des professionnels représentent un espace de partage très important. Les établissements représentent des lieux signifiants pour les enfants qui sont accueillis et vivent là et importants pour les professionnels qui y passent beaucoup de temps. Nous devons allier la sécurité à la convivialité et faire en sorte que les établissements soient accueillants, sécurisants et sécurisés.

Mise en place

- Volonté de proposer des locaux gais et sécurisants pour les enfants et les professionnels.
- En constituant une équipe mutualisée et polyvalente afin de réaliser des travaux importants de rénovation dans les différents établissements de l'association.
- Volonté de pouvoir planifier un roulement de rénovation des différents services.

Objectifs d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité

État des lieux de la démarche

L'établissement a engagé un premier cycle d'évaluation (interne et externe) en 2014. La méthodologie employée pour l'évaluation interne s'est toutefois avérée lourde à mettre en œuvre. L'évaluation périodique qui a été réalisée présente l'avantage de disposer d'un bilan exhaustif de la situation de l'établissement mais comporte plusieurs risques et inconvénients :

- la mobilisation périodique de ressources importantes de l'établissement peut perturber le fonctionnement de la structure. Le contexte de l'établissement à ce moment n'est pas forcément propice à une démarche évaluative ;
- une appropriation moindre de la démarche évaluative par les professionnels, le dispositif d'évaluation étant mobilisé de manière ponctuelle ;
- la difficulté de projeter de manière fiable sur un plan d'action à 5 ans, compte tenu des évolutions de l'établissement et de son contexte.

Ainsi, l'engagement dans un second cycle d'évaluation interne (2019), devra permettre de revisiter la méthode et ses modalités pour aller vers des logiques d'évaluation plus continues et mieux intégrées dans la pratique et le fonctionnement habituel de la structure.

Axes d'amélioration continue de la qualité

Les travaux sur le projet d'établissement ont permis, par la mise en place de réunion de travail transversales aux différentes structures, de dégager plusieurs axes d'amélioration communs. Ceux-ci pourront se mettre en place à travers des plans d'action qualité (dispositif de suivi à définir dans le cadre de la refonte du dispositif prévue en 2019).

Objectifs d'amélioration relevés à l'occasion de l'élaboration du projet d'établissement

Accueil	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation plus spécifique de la relation fratries à l'admission ● Vigilance quant à l'information des différents professionnels de l'arrivée de nouveaux jeunes ● Favoriser le développement de chambres individuelles ● Mieux différencier les espaces professionnels dans les établissements.
Règlement de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation des règlements de fonctionnement au regard des principes posés dans le projet d'établissement : adaptation individuelle, réponses éducatives, mise en avant des droits et devoirs (plus que les interdits)...
Scolarité-Formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation des connaissances sur les différents dispositifs alternatifs accessibles aux jeunes. ● Améliorer le travail d'élaboration du projet : étude plus approfondie de l'ensemble des pistes pertinentes et accessibles pour favoriser l'ouverture à différents choix possibles.
Vie affective et sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer une démarche préventive (actuellement, la sexualité est trop souvent prise en compte le plus souvent à partir de comportements-problèmes) ● Actualisation des savoirs et connaissances (formation des professionnels) ● Élaboration d'outils supports ● Repérage des partenaires pertinents ● Amélioration des possibilités d'accès à des préservatifs pour les adolescents (mode de fonctionnement actuels à réviser)
Projet personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> ● Reposer le projet comme outil au service de l'enfant ● Adaptation et simplification de l'outil support ; élaboration d'un référentiel transversal ● Repenser l'organisation pour permettre une inscription plus continue de la démarche projet (déclinaison d'objectifs opérationnels à court terme au fur et à mesure de l'évolution de la situation) ● Repositionner le rôle du référent de projet du jeune, renforcer l'articulation avec les autres professionnels dans la mise en œuvre des projets, envisager des modalités possibles de double référence

Pilotage et mise en œuvre du projet d'établissement

Le comité de pilotage

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement sera assuré par un groupe de professionnels représentant les différents établissements du secteur de la protection de l'enfance. Il pourra intégrer ponctuellement ou plus durablement, selon les besoins : des représentants des personnes accompagnées et des familles, des représentants de l'association, des représentants de partenaires.

Ce comité couvre à la fois le champ du projet d'établissement et de l'amélioration continue de la qualité. Si ces domaines ne se recoupent pas obligatoirement et correspondent à des mises en perspectives différentes, il importe là encore de mettre en dynamique ces deux démarches.

Cette organisation vise par ailleurs à rationaliser et rendre lisible la gestion des dispositifs de suivi en limitant les instances.

Le suivi régulier

Le comité de suivi se réunira plusieurs fois par an afin de suivre et d'accompagner la mise en place des actions prévues.

Il s'agira, à travers les rapports d'activités annuels, de :

- rendre compte des actions effectivement engagées et de leur impact ;
- redéfinir un plan d'action annuel.

NB : les modalités précises d'organisation et de fonctionnement de cette instance seront définir dans le cadre de la refonte du dispositif d'amélioration continue de la qualité prévue en 2019.

3

L'offre d'accompagnement

Le processus d'accueil

L'accueil dans l'établissement est une expérience particulière dans la vie d'un jeune et de sa famille. Ce moment représente un changement de vie que ce soit dans le cadre d'un changement de lieu ou de modalité de placement que dans le cadre d'un premier placement. Cette nouvelle étape peut-être chargée d'incertitude et d'appréhension.

Quel que soit le contexte et les motifs, l'accueil du mineur représente une protection qui doit être mise en œuvre dès son arrivée dans l'établissement et tout au long de son séjour. Il s'agit pour les professionnels de faire en sorte que le jeune se sente attendu, en sécurité, reconnu et accompagné dès son arrivée afin d'ouvrir un espace physique et psychique sécurisant qui sera la base de la construction d'une relation de confiance à établir avec lui et sa famille.

En amont de toute admission, l'établissement participe à l'analyse de la pertinence de l'orientation et à la préparation de celle-ci, le cas échéant. Ainsi, une rencontre systématique du service à l'origine de la demande est mise en place et permet une aide à la réflexion sur les besoins du jeune, à l'analyse de l'adéquation entre ceux-ci et l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée par l'établissement.

La préparation de l'accueil

Le processus d'admission mobilise différents professionnels afin d'une part de s'assurer de l'adéquation de la demande et la capacité de l'établissement d'accompagner le jeune et sa famille et d'autre part de préparer son accueil :

- La procédure d'admission ne fige pas le processus qui doit rester dynamique et favoriser l'adaptabilité du service à la situation singulière du jeune et de ses parents.
- Les différentes étapes du processus d'admission permettent de donner au jeune et à sa famille les premières informations sur l'établissement et des conditions de son accueil afin de faciliter son arrivée et son intégration.
- Le rendez-vous d'admission permet de poser les bases du travail concernant les raisons de la mesure éducative et les conditions de l'accompagnement au sein de l'établissement.
- Les professionnels se mobilisent afin de préparer son accueil. Ils réunissent les premiers éléments de compréhension de la situation du jeune et de la famille.
- Ils informent les jeunes du groupe de vie sur lequel il sera admis et les sensibilisent sur ce que cela représente pour le nouvel arrivant.

L'arrivée dans l'établissement

Le placement représente une séparation, qui n'est pas une situation naturelle dans la vie d'un enfant. Cette séparation est rarement choisie par le jeune qui n'en comprend pas

toujours les raisons et la plupart du temps vit mal le placement. Parfois il refuse cet éloignement.

Il s'agit pour les professionnels de faciliter cette étape et d'offrir au jeune un accueil chaleureux dans ce nouveau lieu.

Présence et aide au repérage

- Un professionnel se mobilise afin d'accompagner le jeune le jour de son arrivée (l'éducateur référent de projet si possible), il lui transmet et lui explique les règles de vie, il lui fait visiter des locaux, lui présente les autres enfants.
- Le référent de projet dans la mesure du possible est l'interlocuteur privilégié durant la phase d'intégration et lui présente les différents personnels de l'établissement et leurs fonctions.
- L'ensemble des professionnels du groupe de vie sont particulièrement attentifs à le soutenir dans cette phase de découverte et l'aident à prendre ses repères.
- Chacun est attentif à la façon dont le jeune s'adapte à son nouveau lieu et mode de vie.

Qualité matérielle de l'accueil

- Il s'agit pour les professionnels de faire en sorte que le jeune se sente attendu dans un espace accueillant et respectueux de son intimité.
- La chambre qui lui a été attribuée est préparée, le lit fait et des produits d'hygiène et linge de toilette à disposition si besoin.

Compréhension de la situation

- Afin de lui permettre d'exprimer ce qu'il ressent, attend ou non du placement, les professionnels s'efforcent de rejoindre le jeune là où il en est.
- Afin de lui permettre de tirer bénéfice du placement, les professionnels l'aident à comprendre la situation qui a conduit au placement, à comprendre le sens et l'intérêt de celui-ci. Les professionnels s'inscrivent avec lui dans un travail éducatif qui se construit et se formalise à travers le projet personnalisé.

La place des parents au moment de l'accueil

Le placement d'un enfant est la plupart du temps très difficile à accepter et à vivre pour les parents. La mise à distance est parfois choisie, mais elle est souvent subie. Certains parents se sentent déconsidérés, mal traités par les institutions, celles-là mêmes qui sont chargées de les aider. Par peur, par incompréhension certains parents s'inscrivent dans une relation de méfiance, voire de défiance vis-à-vis des professionnels.

Il s'agit ici pour les professionnels de réunir les conditions d'une relation positive qui favorisera la collaboration des parents.

Informations et association

- Les professionnels veillent à communiquer aux parents les informations concernant leurs droits ainsi que les devoirs liés à ceux-ci.
- Les professionnels favorisent les temps d'échange avec les parents, avant, au moment et dans le temps qui suit l'entrée du jeune dans l'établissement afin de les associer le plus tôt possible à l'accompagnement de leur enfant.
- Ils recherchent une adhésion des parents en les aidant à comprendre l'importance de leur implication dans le travail mis en place dans l'intérêt de leur enfant.

Compréhension de la situation

- Les professionnels s'efforcent de rejoindre les parents là où ils en sont, afin de leur permettre d'exprimer ce qu'ils ressentent et attendent ou non du placement afin de préserver leur place dans la vie et l'éducation de leur enfant
- Les professionnels écoutent les parents dans leurs difficultés tout en les aidant à se recentrer sur leur enfant, ses besoins et ses attentes.
- Les professionnels s'emploient à identifier les capacités et les ressources des parents afin de les valoriser et les renforcer.
- Les professionnels s'emploient à identifier les difficultés, sans les minimiser ou les occulter afin de pouvoir les mettre en travail.
- Les professionnels s'appuient sur le travail des services qui sont intervenus en amont de la demande mais les éléments recueillis ne viennent pas figer les représentations de l'enfant et de sa famille.

Engager la collaboration

- Les professionnels travaillent avec les parents à identifier les conditions qui favoriseraient le retour en famille afin de permettre un autre regard et enclencher une dynamique positive ouvrant des perspectives de travail.

La personnalisation de l'accompagnement

NB : Conformément aux orientations de la loi La loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance, le Conseil départemental du Calvados est chargé de mettre en place le projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) avec lequel la démarche d'amélioration de projet personnalisé doit s'articuler. Le PPEF étant en cours de mise en œuvre à l'heure de la rédaction du projet, la démarche de projet personnalisé sera revue au sein des établissements de l'OND.

Le dispositif d'amélioration de la qualité intègre la redéfinition de la démarche et des outils selon la nouvelle organisation qui sera mise en place.

Définition du projet personnalisé

En référence à la loi 2002-2, le projet personnalisé permet au jeune et sa famille d'être partie prenante dans ce qui sera entrepris avec les professionnels tout au long de la durée de la mesure éducative. Le projet personnalisé s'inscrit dans un processus de construction et de mise en œuvre continue et dynamique, initiée à l'arrivée du jeune et se concluant à son départ.

Il permet :

- un échange sur les actions concrètes qui peuvent être engagées en fonction d'objectifs déterminés ensemble et/ou indiqués par le magistrat ou le responsable territorial.
- pour les parents et le jeune de mieux comprendre le rôle des différents professionnels.

Un outil d'accompagnement éducatif pour le jeune

Il permet au jeune de mieux comprendre sa situation, le rôle des professionnels, le sens de la mesure éducative. Il participe ainsi d'une appropriation de la réflexion et des perspectives d'évolution de la mesure.

Il vise à pouvoir remettre le jeune en action vis-à-vis de lui-même. S'appuyant sur l'expression du jeune, de ses souhaits, de ses ressentis et de sa compréhension de ses besoins, la démarche permet d'aborder avec lui ce qui peut lui être proposé, ce qu'il peut souhaiter afin de pouvoir utiliser au mieux le temps de la mesure éducative.



Un support de cohésion pour l'équipe

Le projet est également un support de communication et d'échange en équipe pour le suivi du projet. Son élaboration, dans le cadre du travail d'équipe, permet à ce titre :

- la mise à niveau des informations sur chaque situation ;
- l'inscription cohérente de l'intervention de chaque professionnel au regard des objectifs visés.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre

Les éléments pris en compte

La construction du projet personnalisé repose sur :

- l'étude des éléments de dossier : contenu de la mesure éducative, rapports antérieurs, lecture du dossier d'assistance éducative au greffe du tribunal ;
- les observations réalisées par l'ensemble des professionnels dans le cadre de l'accueil du jeune sur la structure ;
- les observations indirectes retransmises par les partenaires accompagnant l'enfant ;
- les entretiens spécifiques menés avec l'enfant et ses parents.

La formalisation écrite du projet personnalisé

Le fait qu'il soit écrit permet de repérer les évolutions, pour l'équipe et le jeune lui-même. Cela garantit également la traçabilité et le suivi de l'action menée.

Il importe d'être vigilant quant aux modalités et supports d'écriture. Ceux-ci peuvent aider à structurer le projet mais ne doivent pas être assimilés à des trames à remplir, à des items à renseigner. L'écrit demeure un outil dynamique au service de la réflexion sur les besoins du jeune et s'appuyant sur ce que le jeune et la famille peuvent amener.

→ *Voir également plan d'amélioration continue de la qualité*

Les axes d'intervention

L'accompagnement de la relation parent/enfant et le sens de la mesure éducative

Enjeux et objectifs

La mesure éducative n'est pas une fin en soi. La mise à distance et la triangulation qu'elle permet doit être considérée comme un levier pour mettre en mouvement la relation entre l'enfant et ses parents.

Il s'agit ainsi de pouvoir observer régulièrement la situation de l'enfant avec ses parents afin d'évaluer l'évolution des relations et des risques. La modularité des formes d'accueil doit permettre de pouvoir ajuster la distance selon les besoins initiaux et l'évolution de la situation.

Le travail éducatif mis en place en direction de l'enfant et de sa famille est centré sur l'accompagnement du lien, la prise en compte de la place de chacun et la prise en compte de l'intérêt prioritaire de l'enfant et de ses besoins.

Un travail en lien avec l'ensemble des personnes « ressources » pour l'enfant

Au-delà de l'association des parents en tant que premiers responsables de l'enfant et détenteurs de l'autorité parentale, l'établissement est amené à prendre en compte voire associer l'ensemble des personnes ressources avec lesquelles le jeune a un lien d'attachement : fratrie, famille élargie, beau-parents, amis de la famille, famille d'accueil.

Concernant les jeunes majeurs, l'association des parents reste soumise à l'accord du jeune adulte.

Les objectifs visés

Comprendre

- Permettre au jeune et sa famille de comprendre la situation qui a conduit à la mesure.
- Permettre au jeune et à sa famille de comprendre l'histoire familiale.
- Permettre au jeune et sa famille de comprendre la place et le rôle de chacun.

Veiller et soutenir

- Garantir l'exercice des droits de visite et d'hébergement
- Analyser de manière continue et dynamique les possibles risques présents dans la situation.

Se projeter

- Aider la famille à évoluer et favoriser les conditions du retour de l'enfant lorsque c'est envisageable.
- Accompagner le jeune pour l'accès au statut d'adulte, à la majorité.
- Soutenir l'élaboration du projet de vie du jeune.

Les modes d'actions en direction des parents

Établir une relation de confiance

- Établir la relation : accessibilité des professionnels, posture, attention portée au formel et à l'informel.
- Créer les conditions qui permettent aux parents de se saisir de la mesure.
- Rechercher une alliance avec les familles autour de l'intérêt de l'enfant.
- S'adapter, adapter les outils, les temps, les modalités, démarche volontaire des professionnels.

Organiser et ajuster la place des parents

- S'appuyer sur les outils de la loi 2002-2 qui visent à favoriser la participation des parents et même de la famille élargie.
- Respecter les attributs de l'autorité parentale et solliciter les parents pour toutes les décisions relevant de leurs responsabilités.
- Respecter le caractère de subsidiarité des mesures de protection de l'enfance.

Connaître et comprendre

- Clarifier les principaux éléments de la situation de l'enfant au regard de l'autorité parentale : place de chaque parent y compris dans les situations de séparation.
- Identifier la problématique familiale avec les éléments connus et telle qu'on peut l'appréhender au moment de la mesure et telle qu'on la découvre au fur et à mesure.

- Permettre aux parents de transmettre la compréhension qu'ils ont de la situation
- Repérer et comprendre au mieux le positionnement des parents.
- Repérer les points d'appuis possibles pour soutenir l'exercice de la parentalité.

L'accueil dans l'institution : un cadre structurant et sécurisant physiquement et psychologiquement

Enjeux et Objectifs

L'accueil constitue le support de base pour l'ensemble du travail qui sera mis en œuvre. La qualité de cet accueil repose à la fois sur :

- les aspects matériels et physiques du cadre de vie : la sécurité des locaux, l'adaptation des espaces, le repérage et la facilité d'orientation...
- le sentiment de sécurité et de contenance, l'esthétique et l'état de l'environnement, le sentiment d'appartenance...
- l'organisation des relations qu'elle génère et l'accompagnement éducatif qu'elle permet : la différenciation des espaces, les règles de vie, respect de l'intimité...

Cette prestation vise ainsi des objectifs en termes de :

- Protection physique
- Sentiment de sécurité et contenance
- Sentiment d'appartenance et appropriation
- Acquisition de repères structurants et clairs sur le rôle de l'adulte et les relations entre les personnes
- Offre d'un espace, d'un investissement individualisé, participant à la reconnaissance de son identité et préservant son intimité.

L'offre d'accueil

L'enjeu pour les professionnels est de faire en sorte que le jeune vive dans les meilleures conditions afin qu'il puisse évoluer positivement. Ce qui a été dit concernant l'accueil se poursuit durant toute la durée de l'accompagnement.

Les professionnels doivent accompagner le jeune dans son évolution et s'adapter au rythme de celui-ci, viser un maximum de bien être pour l'enfant, l'aider à évoluer sereinement, se construire, lui permettre de vivre des moments heureux malgré une situation difficile.

La qualité, la convivialité, l'esthétique, l'état des locaux et du matériel participent aussi bien à la sécurité, au confort, qu'au climat et aux ambiances de groupes.

Dynamique entre les deux groupes d'internat

Les deux groupes ont leur propre dynamique qui s'inscrit néanmoins dans un esprit institutionnel plus large qui anime le quotidien de la maison.

Le jardin est commun aux deux groupes et est investi sur des temps communs ou non en fonction de la dynamique de chacun des groupes et des activités proposées.

Plusieurs mutualisations sont mises en place sur les temps de week-end et certains temps en semaine (fête de fin d'année, soirées communes, repas communs)



Le respect de la vie privée et de l'intimité

L'accueil en collectivité expose le jeune et certains aspects de sa vie au regard des autres. L'enjeu pour les professionnels est de permettre au jeune de se sentir reconnu, respecté et protégé dans son besoin d'exister dans et en dehors du groupe.

Individualisation des espaces et des temps

- Différenciation des espaces privés/publics, collectifs/semi-collectifs/privatifs.
- Possibilités pour le jeune d'être seul (espaces et temps).
- Personnalisation de son espace individuel : installation de ses affaires avec ses effets personnels, décoration et aménagements...
- Remise en état des chambres après chaque départ.
- Respectant de l'espace du jeune : frapper avant d'entrer dans la chambre, éviter d'y venir en son absence à son insu...

Protection de l'histoire et la situation personnelle et familiale du jeune

- Vigilance continue sur les différents espaces d'échanges et de communication : échanges entre professionnels, avec un jeune en dehors de la présence de tiers.
- Utilisation des espaces professionnels.
- Protection des données personnelles dans le dossier du jeune.
- Protection de la correspondance des jeunes.
- Communiquer aux partenaires les seules informations indispensables à leur action auprès du jeune.

Protection de l'intimité corporelle

- Accès individuel à l'équipement sanitaire.
- Individualisation des temps de toilette ou des soins pour les plus jeunes.
- Sensibilisation du jeune à la nécessité de protéger son intimité et celle des autres.
- Individualisation les produits et le linge de toilette.
- Attention portée à l'habillement du jeune tout en lui laissant une liberté de choix.

L'action éducative en continue

Présence éducative

- Répondre au besoin d'attention et de présence, physique et psychique.
- Être disponible sans pour autant être omniprésent.
- Faire preuve d'empathie pour recevoir l'expression du jeune et être en capacité de lui en renvoyer quelque chose.
- Être attentif aux affects et aux émotions : les siens et ceux des autres.

Cohérence éducative

- Les différents professionnels de l'établissement sont porteurs d'un cadre éducatif clair définissant les droits et libertés de chacun ainsi que les limites et les règles à respecter.
- Chaque professionnel, quelle que soit sa fonction est amené à intervenir auprès du jeune et a un rôle éducatif.
- Vigilance quant aux relations entre les professionnels sous le regard des jeunes (devoir d'exemplarité).

Des règles de vie

La notion de cadre évoqué renvoie aux droits et devoirs du jeune dans l'établissement, aux limites posées par les professionnels, aux règles de fonctionnement du groupe, de la collectivité, aux sanctions en direction des jeunes (c'est-à-dire au positionnement de l'adulte vis-à-vis des comportements et des discours du jeune). Les règles de vie collectives contribuent à définir un cadre institutionnel qui protège, qui rassure et qui autorise à agir et réagir dans le respect des autres et de soi-même.

Ces règles visent également à responsabiliser le jeune en lui apportant des repères et la possibilité de se situer comme individu à travers un ensemble de droits mais aussi de devoirs.

Les règles sont identiques pour tous mais ouvertes afin de permettre une adaptation, un ajustement à la situation du jeune. Cette adaptation est à expliciter afin de ne pas induire des logiques de décisions arbitraires.

Dans les établissements de l'OND les règles de vie collectives sont présentées sur deux supports différents et complémentaires : Le règlement de fonctionnement de l'établissement et les règles de vie spécifiques établies sur les différents groupes de vie.

Le règlement de fonctionnement détermine les règles nécessaires à la vie collective dans l'ensemble de l'établissement. Il est remis au jeune lors du rendez-vous d'admission.

Les règles de vie établies sur chaque groupe de vie sont complémentaires au règlement de fonctionnement. Elles sont spécifiques à chaque groupe et viennent préciser certaines dispositions liées à la vie quotidienne au sein de celui-ci.

Ces règles de vie sont revues chaque année de façon à ce que les professionnels et les enfants qui changent puissent se les approprier, les faire évoluer en reprenant le sens de celles-ci.

L'individualisation dans un cadre collectif

La vie en collectivité nécessite une organisation qui s'impose au jeune mais dans laquelle il doit pouvoir exister en tant qu'individu. Il s'agit pour les professionnels de penser la gestion du temps de et pour l'enfant : temps collectif, temps d'activité, temps individuel, temps, « libre »...

L'organisation de temps collectifs et les taux d'encadrement doivent garantir :

- des temps d'échanges individualisés programmés avec les jeunes afin de leur permettre de se saisir pleinement de ce temps qui leur est consacré.
- une disponibilité suffisante pour répondre aux sollicitations individuelles du quotidien.

La prise en compte des besoins spécifiques

L'enjeu pour les professionnels est de repérer et prendre en compte les besoins quotidiens spécifiques éventuels du jeune qui nécessitent une attention ou une vigilance particulière et parfois un aménagement dans le quotidien. Certaines dispositions particulières peuvent avoir un impact sur le collectif. Les professionnels doivent donc apporter des réponses adaptées conciliables avec le fonctionnement du collectif.

Les besoins spécifiques dans l'accompagnement quotidien peuvent exister dans plusieurs dimensions :

- *Le domaine du soin (régime alimentaire, soins adaptés dans certaines pathologies chroniques ou passagères...).*
- *La dimension spirituelle (régime alimentaire, pratique religieuse...)*
- *Certains rituels liés aux habitudes du jeune*

Certaines pathologies peuvent avoir un impact très important pour le jeune qui en souffre, pour le groupe mais aussi les professionnels. Effectivement les symptômes sont parfois difficiles à supporter et nécessitent une prise en charge lourde.

Il est indispensable que les professionnels travaillent en équipe afin d'élaborer sur ces situations pour soutenir le jeune et préserver chacun. Parler et élaborer dans les différents espaces : réunion d'équipe pluridisciplinaire, réunion de régulation, mais aussi formation et échange avec les partenaires.

L'accompagnement à la construction de l'identité et au développement psychique

Enjeux et objectifs

Compte tenu de son histoire personnelle et des motifs de son accueil, le jeune peut exprimer différentes formes de mal-être psychiques ou corporels, des difficultés ou des blocages dans les modes de relations, de communication, les apprentissages, le rapport à soi, à son corps.

S'ils peuvent être consécutifs à la situation vécue, ces difficultés ou blocages contribuent en eux-mêmes au mal être de l'enfant et peuvent conduire à des risques d'enfermement dans certains modes de fonctionnement préjudiciables à son évolution (difficultés à gérer ses émotions, passages à l'acte, image dépréciée...)

L'accompagnement proposé vise à travers tout type d'activité et d'accompagnement :

- L'appréhension et la construction de son histoire, de sa place intra et extra familiale.
- L'amélioration de la connaissance de soi, la découverte de ses atouts et de ses difficultés propres.
- Le renforcement de l'estime de soi.
- La construction de l'autonomie psychique, l'individuation.
- Le développement de ses capacités et aptitudes en matière de communication, de relations, d'apprentissages.

L'établissement ne dispose pas de plateau technique spécialisé lui permettant d'intervenir dans le cadre de troubles diagnostiqués (retard mental, troubles du comportement...). Une prise en charge médico-sociale ou médicale complémentaire est nécessaire pour garantir la pertinence de l'accompagnement éducatif proposé

Certaines situations nécessitent une orientation vers un établissement proposant une prise en charge davantage centrée sur le soin.

Reconnaître la souffrance et la complexité du jeune

Si cet aspect paraît évident, son application reste toujours délicate. En effet, les manifestations de cette souffrance peuvent être difficiles à supporter par l'adulte, sur un plan affectif, psychique (voire physique) : violence de certains comportements et discours, attitudes de défiance ou de rejet de l'adulte, mise en échec par le jeune des projets...

Le « seuil de tolérance » de l'adulte pouvant être mis à mal, ceci risque d'entraîner des réponses réactionnelles, non analysées ou symétriques au fonctionnement du jeune (notamment en termes de rejet ou d'exclusion du jeune, liée au sentiment d'impuissance du professionnel). Cela peut conduire à ne plus reconnaître ces comportements ou discours comme l'expression d'une certaine forme de souffrance ou de difficultés mais comme une « intention de nuire » de la part du jeune. Ceci traduit un risque de

basculement de la position du professionnel vis-à-vis du jeune vers une relation symétrique, ou décodée uniquement sur un mode affectif.

Cette reconnaissance ne signifie pas pour autant « excuser » le jeune et ne fait pas disparaître la nécessité d'apporter des réponses adaptées. Ces comportements doivent être appréhendés comme l'expression du mal-être et des difficultés du jeune.

Les actions-clés

- Ne pas réduire le jeune à son comportement. Il importe de garder à l'esprit que quel que puisse être son comportement, celui-ci trouve des explications dans le contexte présent, dans l'histoire ou la vie psychique du jeune
- Analyser et élaborer des réponses en travail d'équipe pluridisciplinaire
- Favoriser l'expression du jeune pour une mise au travail de ses difficultés
- Savoir demander du relais au sein de l'équipe pour accompagner
- Savoir solliciter les partenaires

Permettre au jeune d'exister et de se construire.

Un ensemble de difficultés, de souffrances ou d'expériences négatives répétées peut conduire le jeune à développer une image dépréciée, dévalorisée et surtout à un enfermement dans cette image par lui-même ou par les autres (parents, professionnels, groupes de pairs...). Cet enfermement est d'autant plus probable que le jeune peut retrouver dans son parcours des éléments de réalité : déficit des acquisitions scolaires, situation de rupture de la scolarité, échec de projet de placement, exclusion de certains établissements, refus des parents d'exercer leurs droits de visites...

L'action éducative doit permettre au jeune d'accéder à d'autres représentations de lui-même notamment en termes de capacité à réussir, à produire quelque chose de valorisant ou de positif pour lui ou pour les autres.

Les actions-clés

- Lui faire expérimenter d'autres rôles, d'autres statuts
- Valoriser, souligner ce qui est positif
- Travailler ce qui est négatif tout en donnant des perspectives de compréhension et d'amélioration.
- Éviter les réponses susceptibles de renforcer une image dépréciée
- Lui donner des responsabilités, lui faire confiance à priori et accepter le risque
- Lui permettre d'engranger des expériences positives et des possibilités de choix

La prise en compte de la vie affective et sexuelle

La vie affective et sexuelle couvre le domaine large des affects, des désirs dans ce qu'ils impliquent dans la relation à soi-même et aux autres.



Cette dimension peut s'avérer centrale compte tenu du fait que :

- l'établissement peut accompagner les jeunes à différents âges de la vie (passage de l'enfance à l'adolescence, passage de l'adolescence à l'âge adulte). Cette dimension fait partie de l'accompagnement éducatif.
- le jeune a pu connaître des relations affectives perturbantes, incohérentes, voire a pu subir des violences et traumatismes sexuels, nécessitant un accompagnement psycho-éducatif spécialisé.

Les actions-clés

- Mobilisation de partenaires et actions conjointes : planning familial, écoles, associations...
- Prévention avec médecin traitant et gynécologue
- Travail d'équipe pour une attention sur les manifestations affectives et sexuelles.
- Mise à disposition de documents supports, livres et autres
- Moments d'échange sur le sujet dans le cadre collectif ou individuel

→ Voir également plan d'amélioration continue de la qualité

L'accompagnement à la remobilisation dans les apprentissages

Enjeux et objectifs

La notion d'apprentissage s'entend au-delà des seules acquisitions scolaires et concerne aussi bien les acquisitions elles-mêmes que le rapport aux savoirs, le comportement de l'enfant face à l'apprentissage, ses capacités et compétences dans tous les domaines.

Le jeune en difficulté dans son quotidien familial n'a pas toujours pu investir pleinement l'école qui est souvent synonyme de difficulté, d'appréhension, voire d'échec. Il s'agit pour les professionnels d'aider le jeune à poursuivre ou réinvestir un projet scolaire ou de formation indispensable à l'intégration professionnelle et l'intégration sociale.

L'action de l'établissement doit porter prioritairement sur :

- La remobilisation et remotivation autour des apprentissages
- La revalorisation du jeune dans le rapport à ses savoirs, savoir-faire et savoir-être
- La mobilisation du jeune sur son parcours scolaire et son projet professionnel

L'accompagnement éducatif autour des apprentissages

Remotiver, remobiliser

- Favoriser et diversifier les expériences, l'élargissement des connaissances et des questionnements, à travers les activités, la culture, l'ouverture sur le monde et sur les autres
- Reconnaître et valoriser le droit à l'erreur dans tout processus d'apprentissage.
- Favoriser l'approche ludique dans les apprentissages : soutenir le plaisir, la créativité et l'imagination

Mobiliser les compétences

- Mettre le jeune en situation de réussite afin qu'il puisse retrouver confiance en lui et se mobiliser pour pouvoir ensuite s'inscrire dans un parcours.
- Soutenir autrement les apprentissages.
- L'aider à engranger différentes compétences pour ouvrir sur des choix possibles, l'aider à trouver un domaine dans lequel il se réalise plutôt que de s'engager par défaut.
- Travailler la mise en perspective du parcours afin de préserver la motivation du jeune ou le remobiliser.

- Organisation du quotidien des jeunes calée sur le rythme scolaire. Il s'agit de faire en sorte que les jeunes puissent être en forme physiquement et disponibles psychiquement pour pouvoir aborder la journée scolaire dans les meilleures conditions.
- Les professionnels impulsent aussi une dynamique propice à l'investissement du temps des devoirs et du travail personnel.
- Un temps de devoir est mis en place chaque jour et celui-ci est organisé en fonction de la capacité de chaque jeune à se mobiliser et s'organiser pour effectuer le travail scolaire.

L'accompagnement scolaire

Les enjeux de la scolarité

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 6 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire, public ou privé, ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.

La pression sociale autour de la scolarité peut être relativement forte ce qui peut masquer les enjeux en matière de développement et de projet de vie future pour le jeune. La question de la scolarité est chargée symboliquement pour les parents qui, selon leur vécu et leurs propres représentations en matière de scolarité s'inscrivent parfois dans des stratégies de délégation, parfois de dénigrement.

Le véritable enjeu est de permettre au jeune de comprendre le sens même de l'apprentissage qui représente une possibilité d'enranger des savoir-faire, des compétences afin de pouvoir faire des choix et de construire un véritable projet.

L'accompagnement dans la scolarité est une dimension complexe dans ce qui peut être renvoyé aux enfants mais aussi à leurs parents. L'accompagnement de la scolarité nécessite des ajustements très personnalisés au vu des difficultés multiples de certains, cela implique des échanges réguliers avec les enseignants.

Évaluation constante de la situation du jeune dans sa scolarité

- Étude du parcours, du comportement à l'école, du vécu de la scolarité avec le jeune, la famille, les partenaires.
- Identifier les difficultés et les capacités, les envies sur lesquelles s'appuyer.
- Point régulier avec le jeune lors de temps stratégiques (devoirs, bulletins de notes...)

Méthodes, outils, stratégies, favorisant la mobilisation

- Matériel adapté pour travailler dans de bonnes conditions.
- Dynamique spécifique pour favoriser le temps de devoirs et accompagnement collectif ou individualisé, incitation à la mise au travail sur des temps repérés.
- Accompagnement dans une méthodologie de travail avec des supports diversifiés. Les professionnels utilisent des supports suscitant l'échange autour de certains thèmes en rapport avec les apprentissages, l'objectif étant d'apprendre en s'amusant, ou bien de découvrir que ce qui est enseigné est utile en dehors de l'école.
- Projet de sorties spécifiques en rapport avec certains thèmes, historique ou culturel, afin de susciter la curiosité et la possibilité de découvrir (liens entre apprentissages scolaires et vie sociale).
- Mise en pratique de certains apprentissages dans le cadre de la vie collective, favoriser l'accès à tous les supports permettant au jeune de lire, d'utiliser ses savoirs et savoir-faire.

Mobilisation des parents et des partenaires

- Association systématique des parents dans le suivi de la scolarité et pour toute décision à ce sujet. Au-delà de la mobilisation des professionnels les parents sont invités à garder toutes leurs prérogatives et peuvent donc rencontrer les enseignants sans le service.
- Si la scolarité est source de tension ou de difficulté particulière dans la relation parent enfant, le service peut prendre le relais afin de faire tiers le temps nécessaire.
- Mise en place de contacts réguliers avec les enseignants afin de pouvoir agir et réagir de façon adaptée auprès du jeune.

→ Voir également plan d'amélioration continue de la qualité

L'accompagnement à l'autonomie et l'intégration sociale

Enjeux et objectifs

Selon l'âge et la durée de l'accueil, l'établissement est amené à préparer, voire accompagner l'inscription du jeune dans une vie sociale autonome. L'action de l'établissement doit ainsi permettre :

- L'inscription maximale des jeunes accueillis dans les structures, les équipements locaux (loisirs, culturels, sportifs, commerces...) et les dispositifs de droit commun.
- Le soutien au développement d'une vie sociale.
- L'accès à un projet de vie autonome (accompagnement vers la majorité).

L'accueil au sein d'un collectif comme support à la socialisation

Si la vie collective n'a pas été choisie par le jeune, le groupe représente une richesse qu'il est important de développer afin que chacun puisse en retirer des expériences positives participant au développement des capacités relationnelles et sociales des jeunes.

L'enjeu pour les professionnels est d'apporter au jeune la possibilité de tirer expérience du vivre ensemble dans un collectif réduit et de lui permettre de vivre des moments de plaisir, de joie, de petits bonheurs, malgré les difficultés rencontrées dans sa vie personnelle. La construction d'une vie sociale doit prendre sens et constituer un point d'appui dans sa vie quotidienne. Il s'agit de créer les conditions qui favoriseront la complicité, la prise en compte de l'autre ; de développer la collaboration, l'aide, l'entraide en utilisant le collectif comme support de socialisation.

Les actions-clés

- Favoriser les échanges et les interactions entre les jeunes (animation de la vie collective, groupes d'expression, projets de groupe, projets d'activités et de sortie...).
- Proposer des activités qui sollicitent les enfants dans les compétences variées qui permettent de distribuer les places différemment, d'expérimenter des rôles sociaux différents.
- Permettre aux jeunes de s'exprimer sur ce qu'ils vivent au quotidien afin de les responsabiliser dans la gestion de la dynamique du groupe.

Les instances du droit à la participation

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) : la fonction du CVS est d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, les améliorations à y apporter et les projets à développer. Un CVS est organisé deux à trois fois dans l'année en présence des représentants des enfants, d'un professionnel de la maison d'enfants, d'un représentant du Conseil d'Administration et de la directrice adjointe de l'établissement,

Les réunions de groupe : les réunions de groupe se déroulent en présence de tous les enfants du groupe. Elles sont l'occasion d'un échange sur la vie en groupe, où chaque enfant peut exprimer ses idées et ses représentations. Ces réunions 5 fois dans l'année. Les enfants animent la réunion et abordent les points qu'ils souhaitent aborder. Les éducateurs ont la possibilité d'y amener des sujets. Le responsable de service peut y être invités.

L'accompagnement dans l'apprentissage de l'autonomie

La capacité à faire seul s'accompagne dans tous les domaines de la vie quotidienne puis s'étend dans les dimensions plus larges de la vie du jeune, allant jusqu'à l'autonomie dans les prises de décisions concernant sa vie de jeune adulte.

Les professionnels travaillent l'autonomie en autorisant et invitant le jeune à faire. Il s'agit de lui donner la possibilité d'expérimenter et ainsi de devenir sujet afin de pouvoir peu à peu faire par lui-même.

Prise d'autonomie, expérimentation et prise de risque

Le développement de l'autonomie du jeune, qu'elle concerne la réalisation d'un projet ou la vie au quotidien, suppose d'expérimenter de nouvelles pratiques, situations ou manières d'agir mais aussi la confrontation à ses propres choix et leurs conséquences...

Toute mise en mouvement vers davantage d'autonomie implique des risques nécessaires à prendre, mais aussi d'affirmer le droit à l'erreur, comme dans tout type d'apprentissage.

Il importe de veiller à ce que ces prises de risques ne correspondent pas à des mises en danger. Des formes d'étayage sont ainsi nécessaires à proposer, notamment par :

- *l'analyse des risques : prise en compte des difficultés et ressources propres à l'individu, au contexte, objectivation des risques permettant d'éviter toute sur- ou sous-évaluation du risque.*
- *la mobilisation de l'ensemble des ressources du jeune et de l'environnement permettant de prévenir les risques repérés.*
- *un accompagnement progressif : faire avec, renforcement préalable de certaines capacités, prise en compte de « l'échec », évitement des situations présentant un risque majeur non gérable.*

Le travail d'accompagnement vers l'autonomie implique :

- un travail en équipe : chaque professionnel peut avoir une image différente des potentiels et vulnérabilités du jeune. Il importe que le jeune puisse bénéficier de réponses cohérentes, mais également que l'équipe élabore collectivement

l'accompagnement de la prise d'autonomie du jeune dès lors que des risques sont présents.

- l'association des parents dans ce qui peut être permis ou demandé au jeune : les professionnels doivent composer avec les craintes ou représentations des familles afin de ne pas enfermer le jeune dans la problématique familiale.

Plusieurs marqueurs ou rites qui viennent ponctuer l'évolution du jeune vers plus d'autonomie :

- *Les anniversaires*
- *Des prises de responsabilités particulières : sortie seul, transport seul, réveil seul, entretien de son linge, gestion d'un budget...*
- *Changement de groupe, changement de classe, passage d'examen*
- *Projet loisirs en autonomie à la journée, à la soirée*
- *Séjour vacances en autonomie complète*
- *Projet individuel en autonomie*
- *Test d'immersion : FJT, Villa, Studio, Logement Crous*

Les professionnels organisent ces temps ou bien les utilisent afin de faire prendre conscience au jeune du fait qu'il évolue et progresse toujours. Ce sont autant de possibilités de valoriser le jeune.

Autonomie et parcours de vie

Dans le cas des prises en charges longues, il est important de penser la suite de l'accompagnement puis la capacité à vivre de façon indépendante. Il faut alors penser la possibilité du relais vers le dispositif le plus adapté.

Les professionnels essaient de travailler la perspective d'une évolution dans le parcours afin qu'elle ne soit pas vécue comme une rupture qui ferait écho à une histoire déjà marquée par la rupture.

Les possibilités de changements doivent pouvoir se parler pour être préparées.

L'accompagnement en SAEEF

Présentation du Service d'Accompagnement Éducatif de l'Enfant dans sa Famille

Le SAEEF fait partie du dispositif de la maison d'enfants de Lisieux, c'est une modalité de prise en charge issue des pratiques et d'une réflexion visant à apporter des réponses diversifiées aux situations des enfants et des familles.

Le service propose un accompagnement éducatif renforcé auprès de l'enfant et de la famille autour de 3 axes : l'enfant, le soutien à la parentalité et le réseau social et local de la famille.

L'accompagnement se met en place à partir des réalités du fonctionnement de la famille. Il s'adapte à celui-ci, conseille et soutient le parent dans l'environnement qui est le sien et à partir de ses réalités. Il vise à soutenir les parents dans la mise en œuvre adaptée de leur rôle et fonctions parentales, et non à se substituer à eux.

Si la mise en œuvre de cette forme d'accompagnement se justifie en soi en réponse à un contexte familial, cette modalité d'intervention au sein de la MECS permet également une intervention en amont ou en aval d'un placement et apporte une continuité dans l'accompagnement de la famille en sécurisant le parcours de l'enfant. L'implantation du service au sein de la maison d'enfants permet aux familles d'identifier la structure et ses différentes possibilités d'accompagnement proposées et favorise le cas échéant l'adhésion des enfants et des familles en cas d'évolution de la mesure vers un accueil en internat.

Modalités d'intervention

Le fonctionnement du SAEEF est adossé à celui de l'internat, les familles peuvent donc interpellier les professionnels 24h/24h.

Les interventions en famille ont lieu généralement une fois par semaine ou une fois tous les quinze jours, la plupart du temps au domicile, mais également au service. En fonction du moment de la mesure éducative et de l'évolution de la situation familiale les interventions peuvent être plus nombreuses. Des contacts téléphoniques hebdomadaires sont réalisés avec chaque famille. La psychologue peut être amenée à se rendre également au domicile.

L'accompagnement de l'enfant

L'accompagnement de l'enfant se fait à l'extérieur de l'établissement à travers des activités supports en lien avec le projet du jeune (médiathèque, piscine, parc, cinéma...) et dans les locaux de la MECS (entretien et suivis de projet, participation à des activités collectives ...)

Des temps d'accueil ponctuel sur l'internat sont possibles pour partager des activités avec le collectif ou dans le cadre de projets spécifiques.

L'éducatrice de jour de la maison d'enfant est en lien avec l'ensemble des éducateurs et participent aux réunions du service internat et du SAEEF afin de pouvoir intervenir en relais si besoin.

Le soutien à l'exercice et la pratique de la fonction parentale

Cette dimension de travail est la dimension essentielle de notre action éducative dans le cadre des différents services. En partant de la spécificité de chaque situation familiale et des demandes des parents, les professionnels élaborent et mettent en place des temps et espaces d'échanges d'écoute et d'intervention qui visent à apporter aux parents une aide concrète et la possibilité d'expérimenter d'autres manières de faire dans l'éducation ou les relations développées avec leur enfant.

L'intervention des professionnels auprès des parents visent à :

- Créer les conditions d'un exercice partagé de la pratique de la fonction parentale.
- Rassurer les parents sur leur capacité à exercer leur rôle dans l'éducation et la vie de leur enfant.
- Identifier et leur permettre de prendre conscience de leurs capacités et leurs difficultés et s'inscrire auprès de l'enfant dans la complémentarité de la façon de faire de ses parents.
- Amener les parents à évoluer dans leur façon de faire ou de se comporter avec leur enfant.

Principaux axes de travail conduits au domicile

- *Aide auprès des parents dans la gestion de la vie quotidienne*
- *Transmission de repères éducatifs liés aux besoins de leur enfant.*
- *Accompagnement de la famille dans les démarches ou vers des services de droits communs sur le territoire*
- *Échanges et soutien dans la conception et l'exercice de la fonction parentale*
- *Travail sur la représentation ou l'image qu'ils ont de l'éducation qu'ils ont reçue.*
- *Retour sur leur histoire familiale mise en lien avec leur positionnement actuel.*

Le partenariat

Malgré le nombre important de partenaires avec lesquels les professionnels de la Roseiraie travaillent dans le cadre de l'accompagnement des jeunes du FAES, très peu de conventions spécifiques sont signées dans la mesure où le travail avec les partenaires s'établit en fonction de la situation de chaque jeune et que les partenaires s'inscrivent dans les dispositifs de droit commun que nous amenons les jeunes et leurs parents à investir.

Domaine de la santé

En fonction de chaque jeune c'est à partir du réseau existant et des souhaits de la famille ou du jeune que le partenariat se constitue. Les professionnels accompagnent ou orientent les jeunes vers des professionnels très divers recouvrant tous les domaines de la santé. Cela concerne le médecin généraliste, les spécialistes et le secteur hospitalier.

Dans le cadre de la prévention comme du suivi de la santé, les professionnels de la Roseiraie sont en lien avec des professionnels plus spécialisés avec lesquels une relation de collaboration plus étroite s'est développée. C'est le cas notamment avec la Maison Des Adolescents (réseau du pays d'Auge) et le planning familial.

Une convention a été signée avec la CPAM. Elle s'inscrit dans le dispositif de la protection de l'Enfance sur le département.

Les principaux partenaires :

- Hôpital Robert Bisson
- Orthophonistes
- Médecins généralistes en libéral
- Dentistes, orthodontiste en libéral
- CMP
- Centre de Planification
- CMPP
- Laboratoires d'Analyses Médicales
- Centre d'Imagerie Médicale
- Maison des adolescents
- Maison des Addictions

Domaine de la scolarité

Les professionnels de la Roseiraie sont inscrits dans un travail de collaboration avec la plupart des établissements de la ville de Lisieux dans la mesure où les jeunes accueillis et accompagnés ont des parcours très diversifiés. Chaque jeune fait l'objet d'une attention et d'un suivi individuel qui nécessite que les professionnels soient en lien étroit avec les enseignants et les responsables d'établissement.

Les Maisons Familiales Rurales du département du Calvados représentent également des partenaires avec lesquels nous travaillons régulièrement. Le type de formation en

alternance et la pédagogie mise en œuvre dans ces établissements correspondant pleinement aux projets et besoins de certains des jeunes que nous accueillons.

Le CIO et la mission locale sont des partenaires également réguliers comme lieu d'information et de conseil pour soutenir les jeunes dans l'élaboration de leur projet scolaire ou professionnel.

Les principaux partenaires :

- École primaire Guizot
- École Saint-Exupéry
- École/Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle
- École Jean Macé
- Collège Pierre Simon Laplace
- Collège Michelet
- Collège Marcel Gambier
- Collège Charles Mozin Trouville
- Collège Gustave Flaubert
- MFR de la Pommeraye
- MFR Blangy le Château
- MFR Alençon
- Lycée Jean Rostand Caen

Domaine de l'insertion sociale

Les professionnels de la Roseraie travaillent en collaboration avec le FJT de Lisieux qui est le seul organisme de logement social pour les jeunes sur Lisieux. Lorsque qu'un jeune a l'envie et la possibilité d'aller sur Caen, nous faisons appel alors un établissement et si le projet se concrétise nous sollicitons la responsable territoriale pour qu'un service éducatif de l'agglomération caennais prenne le relais de façon pérenne.

La CAF est un partenaire institutionnel incontournable dans l'accès aux dispositifs de droits communs en matière de logement. Les professionnels accompagnent et soutiennent les jeunes afin qu'ils soient en mesure d'effectuer seuls leurs démarches.

Les principaux partenaires :

- Foyer Jeunes Travailleurs de Lisieux
- CIO Lisieux
- Mission locale
- CIDF

Dans le domaine de la culture et des loisirs

Dans ce domaine également les professionnels s'appuient sur de nombreux partenaires ou lieu ressources afin de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture aux enfants accompagnés, mais aussi à leurs parents.

À travers des projets éducatifs collectifs ou dans l'accompagnement dans une démarche plus individualisée, les professionnels investissent ou accompagnent les jeunes et les familles vers des clubs associatifs, théâtres, piscines, bibliothèque, centres de loisirs,



association de quartier...). Dans le cadre de projets bien spécifiques un partenariat est formalisé, ce n'est pas souvent le cas, car là encore il s'agit plutôt pour les professionnels que les jeunes et les familles s'approprient l'action ou l'activité et sortent peu à peu de ce qui est organisé de façon institutionnelle.

Les principaux partenaires :

- Piscine de Trouville
- Djuringa
- Médiathèque de Lisieux
- CAC de Lisieux
- La maison du vélo à Caen
- UNCMT
- Ferme de l'Hôtel Fauvel
- Club de Gymnastique de Lisieux
- Jeunes Sapeurs Pompiers
- Club de Handball
- Club d'Athlétisme
- Club de Football
- Association Amadéis « Médiation par l'Animal »
- Décathlon Village Mondeville « Sport Easy »

Famille relais

Nous sollicitons des assistantes familiales (agrées par le Conseil départemental) dans le cadre d'une convention spécifique qui permet de proposer des temps d'accueils individuels extérieurs à l'établissement. Les familles d'accueil représentent des personnes et des lieux ressources, proposés à certains enfants qui ne peuvent (pas ou peu) se rendre dans leur famille et restent donc en permanence dans l'institution. L'objectif de ces temps aménagés en dehors de l'établissement est de leur permettre de quitter la collectivité et de puiser dans les moments partagés avec la famille d'accueil ce que l'institution peut leur apporter.

Autres établissements spécialisés

L'établissement de ce partenariat est essentiel afin de gérer au mieux les transitions dans les parcours institutionnels des jeunes (accueil, ré-orientations). Des jeunes peuvent bénéficier en outre de prises en charge conjointes avec d'autres établissements avec lesquels il importe de coordonner l'action : cohérence des projets personnalisés, répartition et respect des champs de compétences, organisation matérielle et logistique...

Les principaux partenaires :

- Réseau Pays d'Auge
- URIOPS
- CREA I CEGI
- IRTS
- ITEP de Jour
- OAA MECS Saint Jean de Eudes
- IME Lisieux (UNAPEI / APAEI)
- IMPRO DEMOUVILLE

Partenariat avec les organismes de formation

Dans le cadre du partenariat avec les organismes de formation l'OND participe activement à la formation des professionnels de la protection de l'enfance à travers l'accueil des stagiaires dans leur cursus de formation. L'accueil régulier de stagiaires dans l'établissement permet de contribuer au renouvellement des professionnels dans notre secteur d'activité mais permet également de questionner les pratiques et se tenir informé de l'évolution des dispositifs et contenus de formation.

Les objectifs en matière de développement partenarial

Les professionnels de la Roseraie ont développé la collaboration avec les acteurs locaux mais doivent consolider celle-ci en formalisant davantage les actions menées. Plusieurs partenariats sont à développer dans les années à venir :

- Centre Communal d'Action Sociale
- CAF
- Service jeunesse et sport de la ville de Lisieux
- Service Jeunesse « La Pendule »
- S.A.P.
- Service pédiatrie CH Robert Bisson

4

Organisation et fonctionnement

Organisation des ressources humaines

Les fonctions professionnelles

L'équipe de direction

- *Le directeur des établissements de l'Œuvre-Notre-Dame*

Par délégation du Conseil d'Administration auquel il rend compte, le directeur est responsable de l'ensemble des fonctions éducatives, techniques, administratives et financières ainsi que de la gestion des moyens humains et matériels des établissements. Il met en œuvre les orientations définies par l'Association.

- *La directrice adjointe*

Par délégation du directeur :

- Elle est chargée de la conception et du développement des actions éducatives, pédagogiques, techniques ou thérapeutiques pour lesquelles l'établissement ou service est créé et autorisé ;
- Elle élabore et met en œuvre le projet d'établissement.
- Elle met en œuvre la démarche qualité de l'établissement
- Elle a la responsabilité de l'organisation du travail et l'animation des unités éducatives en soutien des responsables de service dont elle assure l'encadrement.

- *Responsable des affaires financières*

Sous l'autorité du Directeur, elle assure la gestion administrative, financière et budgétaire de l'établissement. Elle développe une fonction de contrôleur de gestion et contrôleur de gestion sociale. Elle est responsable de la cohérence opérationnelle des outils de gestion et organise et synthétise des éléments de gestion. Elle est chargée de l'élaboration des budgets prévisionnels, assure le suivi et l'évaluation de l'exécution budgétaire, structure les données représentatives de la marche de l'établissement nécessaires aux prises de décisions.

- *Responsable Ressources Humaines*

Elle pilote le développement et la mise en œuvre de la politique RH de l'association et accompagne son évolution. Elle s'assure de la stricte application du Code du travail, de la convention collective de référence, des accords de travail conclus par l'association et de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en matière de droit du travail, d'hygiène et de prévention, d'hygiène et de sécurité.

Elle promeut le dialogue social et suit les instances représentatives du personnel.



Elle contrôle et veille à la bonne exécution des procédures d'embauche et disciplinaires, et contrôle et gère les contentieux en matière de droit social, en lien avec le directeur.

- *Responsable de service*

Par délégation du directeur, il :

- Met en œuvre le projet d'établissement.
- Anime et organise le travail des professionnels.
- Met en œuvre le travail éducatif et garantit l'accompagnement personnalisé des jeunes.
- Participe au développement de la qualité du service rendu aux usagers tant au niveau de l'accompagnement que des conditions d'accueil, il assure le suivi et l'adaptation de l'action aux évolutions des besoins et des ressources.

Les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire

- *Les éducateurs d'internat*

Ils accompagnent les enfants dans les différentes dimensions de la vie quotidienne. Ils élaborent et mettent en œuvre le projet personnalisé de l'enfant avec la famille de celui-ci, en lien avec les différentes personnes ou professionnels impliqués dans la vie, le suivi ou le parcours de l'enfant. Ils rédigent les différents écrits concernant l'évolution de l'enfant et l'évolution de la situation familiale.

- *L'éducatrice de jour - coordinatrice*

Elle intervient en journée en relais des éducateurs et sur certains temps de l'internat.

Elle organise les transports et les calendriers des enfants en lien le responsable de service et les éducateurs référents.

Elle fait le lien entre les professionnels des services généraux, administratifs et éducatifs.

- *Les encadrants éducatifs de nuit*

Ils (elles) participent à la continuité du travail éducatif, en relais des éducateurs d'internat, ils sont chargés de la surveillance et du bien-être des jeunes et des locaux durant la nuit. Ils exercent un rôle éducatif spécifique, durant la période de nuit et de repos des usagers qui peuvent les solliciter.

- *La psychologue*

Son action porte sur deux plans principaux :

- un travail clinique auprès du public accueilli
- un travail pluridisciplinaire avec les équipes éducatives

Son champ d'intervention et de réflexion concerne l'ensemble des aspects ayant trait à la personnalité de l'enfant accueilli et à ses déterminants. Elle traite ainsi des dimensions psychoaffectives, cognitives et relationnelles de l'enfant en prenant soin de repérer les éventuels troubles ou symptômes dont il peut être sujet. À cet égard, et en relation avec les équipes éducatives, elle promeut des démarches de soins dans le cadre de son champ de compétences.

Elle participe par ailleurs aux procédures d'admission des enfants et adolescents et contribue aux réflexions éducatives et institutionnelles dans différentes instances (réunions de cadres, réunions générales...)

Le travail d'équipe pluridisciplinaire

L'ensemble des professionnels de la maison d'enfants interviennent de façon complémentaire, ensemble ou en relais les uns des autres.

Ils mettent en œuvre leurs compétences mais aussi leur savoir-faire et savoirs être afin d'entourer et accompagner les enfants confiés dans tous les moments de la vie quotidienne et s'inscrivent dans le respect, l'écoute et le soutien des familles.

Si chaque groupe de vie s'inscrit plus largement dans l'organisation de l'ensemble de l'établissement, l'accompagnement quotidien des enfants ainsi que le travail éducatif en direction des enfants et des familles sont pensés et mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire rattaché au groupe.

Cette équipe est composée du responsable du service, de la psychologue, et des éducateurs.

Si un ou deux éducateurs de l'équipe pluridisciplinaire de chaque groupe de vie est nommé référent du projet d'un enfant, l'ensemble des professionnels éducatifs inscrivent leur action dans le respect du projet élaboré par l'équipe, le jeune et ses responsables légaux.



Les professionnels du secteur administratif

- *La secrétaire de direction*

En lien avec le directeur, la directrice adjointe, la responsable des affaires financière et la responsable des ressources humaines, elle exécute les tâches administratives liées au bon fonctionnement de la direction. Elle prépare les dossiers et rassemble les informations. Elle élabore les contrats de travail et le dossier de chaque salarié et contribue à la mise en œuvre des formations et du suivi de celles-ci au sein de l'association. Elle gère le standard en collaboration avec l'autre secrétaire de l'établissement.

- *La secrétaire de la MECS*

Elle assure le travail de secrétariat lié au fonctionnement de l'établissement et du service éducatif. Elle établit la facturation de l'établissement.

Elle gère la caisse de l'établissement et effectue une partie de la saisie comptable. Elle assure l'accueil physique et téléphonique.

- *Les comptables de l'association*

Elles réalisent les opérations et saisies comptables ainsi que le traitement des salaires des salariés de l'association.

Les fonctions de soutien et de services généraux

Ces professionnels contribuent à la qualité de l'accueil proposé à la Maison d'enfants. De même que l'ensemble des professionnels, ils sont en lien avec les enfants accompagnés. Les interactions qui se jouent entre les professionnels des services généraux et les enfants se font sur un mode plus neutre dans la mesure où ils ne connaissent pas aussi bien que le référent ou les professionnels éducatifs la situation des enfants. En ce sens, les échanges entre les professionnels des services généraux et les enfants accompagnés contribuent également à leur épanouissement dans un collectif.

- *La cuisinière*

Elle conçoit les menus et veille au respect de l'équilibre alimentaire. Elle prépare et distribue les repas dans l'application des normes d'hygiène et de sécurité.

- *L'agent d'entretien des bâtiments et des extérieurs*

Il réalise l'entretien des bâtiments et assure le suivi de l'entretien des véhicules dont dispose la Maison d'enfant.

- *Les agents d'entretien intérieur*

Elles entretiennent les locaux quotidiennement et veillent à ce qu'ils soient accueillants. Elles entretiennent le linge des enfants. Elles participent aux transports des enfants.

- *L'agent de transport*

Elle participe aux transports des enfants entre l'établissement, le domicile, les lieux de scolarité et certains lieux de soins.



Organigramme

Les supports du travail d'équipe

Le dossier de l'utilisateur

Le dossier contient l'ensemble des documents qui concernent le jeune, sa famille, son parcours tout au long de son accompagnement par le service. Ce qui est écrit concernant le jeune et sa famille doit y apparaître et doit être consultable par l'ensemble des personnes habilitées et tenues à la discrétion professionnelle. Au départ du jeune, ce dossier est archivé. Le dossier est géré par la secrétaire.

Sont remis à la sortie du jeune, à la famille, au jeune ou au service qui le suit :

- Les actes officiels authentiques : état civil, cartes identité, carnet santé...
- Comptes chèques : document original,
- Fiches de paie,
- Attestation CPAM en cours,
- Rapports médicaux, radios,
- Diplômes, attestation Brevet Sécurité Routière, certificat JAPD (Journée d'Appel Préparation à la Défense),
- Bulletins scolaires et relevés notes examens

Sont archivés :

- La dernière fiche signalétique,
- Les ordonnances de jugement, recueils provisoires, accueils éducatifs,
- Le dossier d'admission éducatif reçu à l'arrivée du jeune,
- Les rapports de situation,
- Le livret d'accompagnement éducatif.

Les écrits professionnels

Le contrat d'accueil ou le Document Individuel de Prise en Charge

C'est le document qui contractualise le cadre et les conditions d'accueil de l'enfant dans l'établissement. Il est établi au plus tard le jour de l'accueil.

Le projet personnalisé

C'est le document de référence qui contractualise le projet de l'enfant et l'engagement de chacun dans l'accompagnement. Il est établi dans les semaines qui suivent le début de la mesure et réactualisé chaque fois que nécessaire.

Le livret d'accompagnement

C'est le recueil de tout ce qui est mis en place dans l'accompagnement de l'enfant. OnNote adressée à la Direction Enfance Famille et au juge pour enfant pour informer d'une évolution significative de la situation de l'enfant ou de sa famille qui nécessite une modification dans la prise en charge et parfois une décision qui ne peut être prise par l'établissement. Elle appelle une réponse de l'autorité compétente. y consigne les différentes démarches, mais aussi l'évolution ou les événements significatifs observés dans la vie de l'enfant.

Le cahier de transmission ou de liaison

C'est l'outil de transmission des informations du quotidien permettant aux professionnels d'intervenir en relais de façon cohérente avec les enfants.

Le compte rendu d'entretien

Document qui permet de laisser trace du contenu des entretiens ou rendez-vous divers. Il constitue un résumé de ce qui a été abordé et/ou de ce qui a été convenu.

La note d'information

Note adressée à la Direction Enfance Famille et au magistrat pour informer d'un événement particulier dans la situation de l'enfant.

La note de situation

Note adressée à la Direction Enfance Famille et au juge pour enfant pour informer d'une évolution significative de la situation de l'enfant ou de sa famille qui nécessite une modification dans la prise en charge et parfois une décision qui ne peut être prise par l'établissement. Elle appelle une réponse de l'autorité compétente.

Le rapport de situation

Il est rédigé et transmis à la DEF et au juge pour enfant 40 jours avant l'échéance de la mesure. Cet écrit est lu à l'enfant et sa famille. Il est rédigé suite à la réunion de synthèse lors de laquelle l'équipe pluridisciplinaire reprend ce qui a été fait et observé depuis la dernière échéance et réfléchit à la suite à donner à la mesure éducative. Il rend compte de l'évolution de la situation de l'enfant et de sa famille, du travail qui a été mis en œuvre, et des perspectives envisageables concernant ce qui pourrait être proposé. Cet écrit représente une aide à la décision pour le magistrat ou la responsable en charge de la situation de l'enfant.

Les réunions de pilotage institutionnel

Réunions	Participants	Animation et fréquence	Objectifs
Réunion Président / Directeur	Président, Directeur	Président Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> Travailler à l'articulation entre la ligne associative et celle de l'établissement
Réunion de direction	Directeur OND, Directrice adjointe, responsable des affaires financières et responsable RH	Directeur Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> Aborder l'actualité des différents établissements et la vie associative. Stratégie financière / élaboration et suivi des budgets. Faire le point sur les ressources humaines et les besoins repérés (GPEC). Aborder différentes thématiques concernant la dynamique institutionnelle, de l'organisation des services et des ressources humaines.
Réunion de l'encadrement de l'OND	Directeur, Directrice adjointe, responsable RH, responsable des affaires financières et Responsables de Service de l'OND	Directeur Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> Mise œuvre du projet associatif. Réflexion et élaboration des pratiques des différents établissements de l'association. Réflexion et élaboration de la dynamique institutionnelle, organisation des services et des ressources humaines. Organisation et contrôle les dépenses réalisées.
Réunion des cadres OND	Directeur, Directrice adjointe, responsable RH, Responsable des affaires financières, Responsables de Service, Psychologues.	Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des projets d'établissement Stratégie et enjeux associatifs. Réflexion et élaboration sur les pratiques des différents établissements de l'association. Réflexion et élaboration sur les outils supports.

Réunions	Participants	Animation et fréquence	Objectifs
Réunion de service éducatif.	Directrice adjointe et responsable du service éducatif.	Directrice adjointe Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des projets d'établissement Point sur les effectifs et gestion des demandes d'admission Dynamique d'équipe Situation des jeunes Relation avec les partenaires Organisation du service éducatif / gestion des plannings et des remplacements.
Commission veille horaires	Directeur, Directrice adjointe délégué syndical, Responsable de service et éducateurs du ou des services concernés.	Directeur Dès qu'une question en rapport avec les plannings nécessite que l'on en discute. A la demande des salariés ou de la direction.	<ul style="list-style-type: none"> Évoquer les nécessités de modification des horaires de travail afin de les réajuster en fonction des demandes et nécessité en veillant à respecter le cadre légal
Commission thématique	Composition variable en fonction du sujet ou projet.	Directrice adjointe, et ou responsable de service selon la nature de la commission. Variable selon les projets d'action et les réflexions.	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion et élaboration projet d'établissement Réflexion et élaboration démarche qualité Réflexion et élaboration évaluation interne Réflexion et élaboration sur des thèmes choisis

Les réunions professionnelles

Réunions	Participants	Animation et fréquence	Objectifs
La réunion d'équipe	Le responsable de service, le psychologue, les éducateurs de l'équipe du groupe concerné.	Responsable de service. Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> Travailler autour de l'approche clinique de l'accompagnement mis en place. Élaborer les projets personnalisés Évaluer et adapter l'accompagnement mis en place dans le cadre du projet de chaque enfant. Organiser le quotidien du groupe et l'animation des temps du collectif. Favoriser la cohérence des interventions de chacun.
La réunion de synthèse	Le responsable de service, le psychologue, les éducateurs de l'équipe du groupe concerné.	Responsable de service. En fonction des dates d'échéances des mesures éducatives et des projets des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> Faire le point sur l'évolution de la situation de l'enfant, l'évolution de la situation familiale et évaluer si les objectifs de travail définis ont été atteints. L'équipe se prononce sur ce qui peut être proposé à l'issue de la mesure en cours.
La réunion de régulation	Équipe éducative	Psychologue régulateur 2 fois par trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Aborder de façon libre des sujets d'ordre fonctionnel, clinique, relationnel.
Réunion thématique	Variable en fonction du thème	Responsable de service et/ou directrice adjointe 5-6 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion et élaboration afin de revisiter, enrichir et faire évoluer les pratiques éducatives.
Réunion des encadrants de nuit	Responsables de services des sites de Ifs et de Troarn et les encadrants de nuits, la secrétaire de direction	Directeur Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Échanger sur le déroulement des nuits Identifier les difficultés éventuelles et apporter des solutions. Optimiser l'encadrement éducatif de nuit.
Réunion de fonctionnement	Responsable de service, services généraux, services administratifs, 1 éducateur	Responsable de service Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> Partage d'informations, réflexion sur le fonctionnement et organisation des tâches.